Rapport de présentation du budget primitif

BP 2022

DUNKERQUE

Dunkerque • Saint-Pol-sur-Mer • Fort-Mardyck

Rapport de présentation du budget primitif

Sommaire

I - SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE

A) LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET

B) UN BP 2022 PRUDENT ET TOTALEMENT RÉINITIALISÉ

II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 ■ La fiscalité
2 ■ Les dotations de la Communauté urbaine
3 ■ Les subventions et atténuations de charges
4 ■ Les autres recettes de fonctionnement

B) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 ■ Les charges et moyens des services du budget principal
2 ■ Les subventions et contingents du budget principal
3 ■ Le chapitre 014

C) LES DÉPENSES DE PERSONNEL

1 ■ Focus sur les dépenses de personnel de Dunkerque
2 ■ Principaux éléments saillants du BP 2022 pour Dunkerque

D) LES INTÉRÊTS DE LA DETTE

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

B) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1 ■ Le remboursement de la dette en capital
2 ■ Les dépenses d'équipement

IV - LE DÉMARRAGE D'UN NOUVEAU MANDAT

A) UNE VILLE PLUS ATTRACTIVE POUR TOUS

B) UNE VILLE PLUS INNOVANTE

C) UNE VILLE PLUS HUMAINE ET ATTENTIVE À CHACUN

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE

TABLEAU DE SYNTHÈSE *(mouvements réels)*

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**158 216 000**	**155 563 000**	**-1,7 %**
Impôts et taxes communaux	67 014 000	65 371 000	-2,5 %
Effet FPIC	-2 740 000	-2 671 000	-2,5 %
Attribution de compensation (CUD)	41 050 000	36 890 000	-10,1 %
Dotation de solidarité communautaire (CUD)	23 290 000	25 081 000	7,7 %
Subventions et atténuations de charges	22 013 000	23 875 500	8,5 %
Autres recettes	7 589 000	7 016 500	-7,5 %
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**147 965 000**	**144 773 000**	**-2,2 %**
Charges et moyens des services du budget principal	21 524 000	21 683 000	0,7 %
Subventions et participations	17 576 000	17 706 000	0,7 %
SIDF et autres reversements de fiscalité	3 175 800	3 175 800	0,0 %
Dotations aux communes associées (budgets spéciaux)	12 807 200	12 807 200	0,0 %
Dépenses de personnel	91 632 000	88 241 000	-3,7 %
Intérêts d'emprunts	1 250 000	1 160 000	-7,2 %
ÉPARGNE BRUTE	**10 251 000**	**10 790 000**	**5,3 %**
Soit une épargne nette de	1 000 000	1 700 000	70 %

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**22 948 000**	**23 887 000**	**4 %**
Emprunts	16 173 000	16 469 000	1,8 %
Subventions	2 360 000	2 937 000	24,4 %
Cessions	1 662 000	1 715 000	3,2 %
FCTVA et autres recettes	2 753 000	2 766 000	0,5 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**33 199 000**	**34 677 000**	**4 %**
Dépenses d'équipement	23 948 000	25 587 000	6,8 %
Remboursement de la dette en Capital	9 251 000	9 090 000	-1,7 %
BESOIN DE FINANCEMENT	**-10 251 000**	**-10 790 000**	

A - LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET

Le tableau précédent présente les grands équilibres du budget primitif 2022 en neutralisant les mouvements d'ordre.

Comme le démontre les importantes variations sur les différents postes budgétaires, de nombreuses modifications sont intervenues du fait :
- de la traduction budgétaire de la neutralisation financière de la suppression de la taxe d'habitation,
- des nouvelles dispositions du pacte fiscal et financier entre la CUD et ses communes membres,
- ainsi que du fait des mouvements de mutualisations de personnels.

Chaque variation fait l'objet d'une explication détaillée dans les différentes parties consacrées de ce rapport budgétaire.

Le budget primitif 2022 n'intègre pas le résultat de l'exercice 2021 (vote au moment du budget supplémentaire).

Le budget primitif 2022 s'équilibre sur une masse réelle en recettes de 179 450 000 € :
- 144 773 000 € pour les dépenses de fonctionnement,
- 34 677 000 € pour les dépenses d'investissement.

B - UN BP 2022 « RÉINITIALISÉ » SUITES AUX RÉFORMES FISCALES ET AU PACTE DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

En matière de recettes, par rapport à l'exercice précédent, les équilibres du budget primitif 2022 s'inscrivent à la fois dans les nouvelles dispositions financières définies par l'État en matière de suppression de la taxe d'habitation pour les collectivités et dans le cadre du nouveau pacte fiscal et financier arrêté pour l'agglomération dunkerquoise.

En premier lieu, désormais, la collectivité ne vote plus de taux de taxe d'habitation mais vote un taux de taxe foncière constitué de l'ancien taux communal ajouté au taux départemental, soit un taux cumulé de 48,39 %.
Afin d'assurer la neutralité financière de la réforme, la Ville de Dunkerque va percevoir le produit issu de l'application d'un coefficient correcteur à hauteur de plus de 7,5 M€.
Ce produit issu de la fiscalité des autres territoires a pour but d'assurer que la collectivité ne subisse aucune perte financière du fait de la suppression de la taxe d'habitation.

Par ailleurs, le nouveau pacte fiscal et financier, voté à l'échelle communautaire vient totalement revoir la solidarité entre les communes de l'agglomération en prévoyant un nouveau système de répartition des ressources fiscales.

Ainsi, et contrairement à l'ancien pacte fiscal et financier communautaire, la prévision des recettes comprend :
- une dynamique des bases fiscales issues de la fiscalité directe locale,
- un système d'écrêtement/reversement entre les communes membres,
- la « sanctuarisation » du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) socle à son montant de 2020 (soit 3,9 M€).

Comme évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires, l'année 2022 sera marquée par les élections présidentielles et législatives et le vote d'une nouvelle loi de programmation des finances publiques fixant la trajectoire des finances publiques à l'horizon 2027.
En attendant, le dialogue entre l'État et les collectivités s'amorce déjà sur les différentes modalités de participation des administrations publiques locales au redressement des finances publiques afin de prendre en considération les besoins différenciés des territoires pour plus d'équité et de solidarité à l'échelle nationale.

Si certaines perspectives de la loi de finances 2022 demeurent incertaines, ce budget de la collectivité permet le déploiement des ambitions de mandat après deux années marquées par la crise sanitaire et le besoin de se retrouver pour vivre ensemble et construire la ville de demain.

Ainsi, en matière de dépenses d'investissement comme de fonctionnement, l'action municipale demeurera guidée autour des trois grands axes de transformation de l'action publique pour :
- une ville attractive pour tous
- une ville plus innovante
- une ville plus humaine et attentive à chacun.

■ **Sur l'année 2022, plusieurs grands projets peuvent illustrer ces trois axes :**

- le démarrage des travaux de **rénovation de Paul-Asseman**,
- la poursuite de la transformation du site de la Licorne,
- le développement du plan énergie pour le patrimoine de la Ville,
- le programme de rénovation urbaine qui modifiera le quotidien des habitants du Banc Vert, de l'Île Jeanty et de Saint-Pol-sur-mer, avec la poursuite des relogements pour les ménages concernés,
- l'organisation du Tour de France cyclisme (1re étape française),
- le démarrage du projet global de cité éducative et le développement du numérique dans les écoles,
- le développement des « classes vacances », complétées par la mise en place des « classes natation »,
- le lancement d'un budget participatif de proximité qui permettra à une assemblée citoyenne de décider de l'affectation de crédits pour leur îlot de vie.

À partir de ces éléments structurants ainsi que de la projection d'évolution des différents postes budgétaires (détaillée dans le rapport), l'épargne nette prévisionnelle s'élève à 1,7 millions d'€ venant financer 25,5 millions d'€ bruts de dépenses d'équipement pour les trois communes associées dans le cadre d'une politique d'endettement maîtrisée et ciblée sur la transition énergétique.

Les éléments du rapport ci-après présentent et expliquent les orientations et données budgétaires de la Ville de Dunkerque tant en fonctionnement qu'en investissement pour 2022.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre sur un montant total de 155 563 000 € soit - 1,7 % par rapport au BP 2021 (hors mouvements d'ordre budgétaire).

■ **Comme évoqué dans le rapport sur les orientations budgétaires ainsi que dans l'introduction de ce rapport de présentation, la section de fonctionnement est totalement réinitialisée du fait de trois éléments :**

- la suppression de la taxe d'habitation pour les collectivités et la compensation concernant le dégrèvement de 50 % de la valeur locative des locaux industriels,
- la mise en œuvre budgétaire du pacte fiscal et financier et la nouvelle solidarité communautaire,
- la prise en compte des mouvements de mutualisation,

La transcription budgétaire de ces différentes mesures rend la lecture du budget plus complexe que les années antérieures dans la mesure où les transferts entre postes budgétaires viennent troubler la lisibilité des évolutions.

Chaque évolution au sein des chapitres budgétaires est explicitée de manière précise à la lumière des modifications de périmètre.

Les perspectives financières à court et moyen terme sont limitées par le calendrier électoral national et la détermination de la future association des collectivités publiques locales au redressement des finances publiques nationales (les mesures de soutien en direction de l'économie et de la population ayant accentué le déficit national).

L'épargne brute de la collectivité représente 7 % des recettes réelles de fonctionnement (10,8 M€), l'épargne nette prévisionnelle dégagée pour le financement des investissements s'élève à 1,7 M€.

LA STRUCTURE DU BUDGET 2022

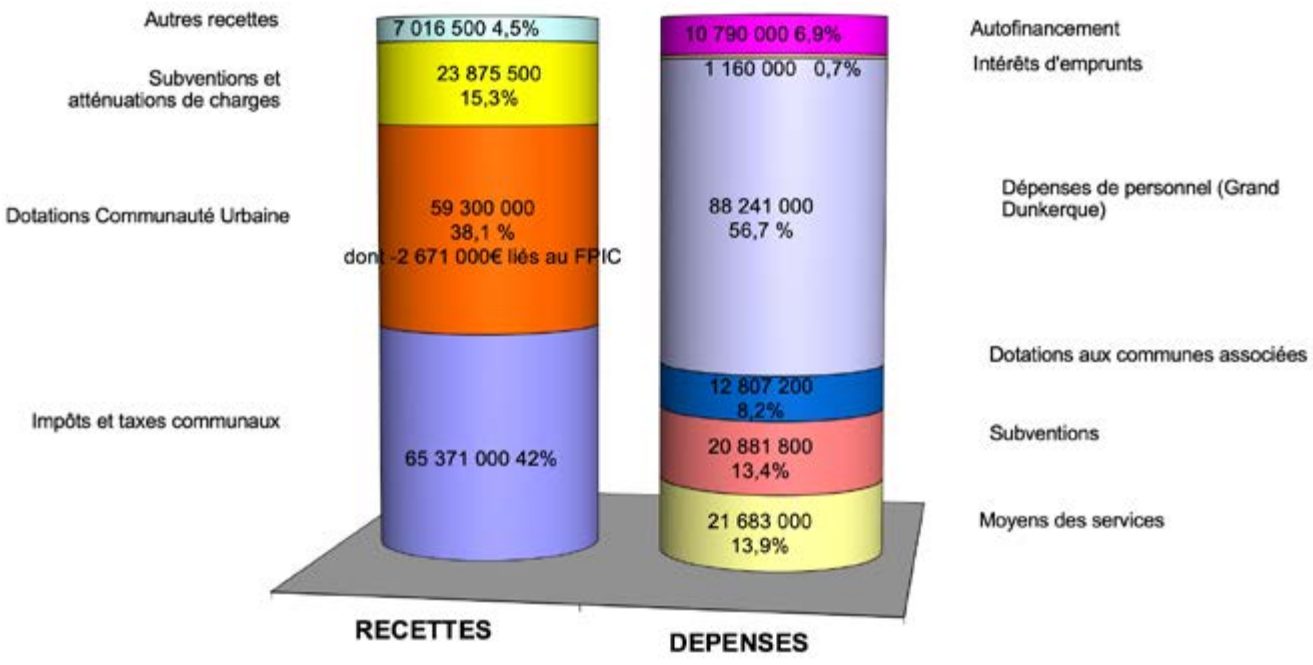

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La transcription budgétaire de la réforme de la taxe d'habitation, l'application de l'abattement de 50 % relatif à la valeur locative des locaux industriels ainsi que les dispositions financières relatives au nouveau pacte fiscal et financier communautaire viennent totalement modifier la répartition par chapitre budgétaire. Dès lors, pour permettre les comparaisons de BP à BP, la présentation des équilibres a été revue afin de reconstituer l'historique et permettre d'apprécier les prévisions d'évolution.

■ **Les recettes de fonctionnement évoluent afin de prendre en compte ces différents éléments déterminants :**

- le transfert des bases de fiscalité relatives du chapitre 73 (fiscalité) vers le chapitre 74 (dotations),
- la « récupération » du produit de la taxe foncière départementale au niveau communal,
- l'application d'un coefficient correcteur pour neutraliser les effets financiers de la réforme
- la revalorisation des bases fiscales estimée à + 1,5 % par rapport au réalisé prévisionnel 2021,
- une refonte totale de la dotation de solidarité communautaire afin d'intégrer les éléments du nouveau pacte fiscal et financier,
- la comptabilisation budgétaire des mouvements de mutualisation.

1 ■ La fiscalité

Fiscalité directe

Les taux d'impôts locaux proposés au vote resteront inchangés mais prendront en compte la suppression de la taxe d'habitation pour les collectivités locales et donc le vote d'un taux de taxe foncière composé de l'adjonction de l'ancien taux communal et du taux départemental. Selon les dispositions de mise en application de la réforme de la taxe d'habitation, la Ville de Dunkerque ne doit plus voter de taux de taxe d'habitation.
Dès lors, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est de 48,39 % (dont 19,29 % d'ancien taux départemental) et celui de taxe foncière non bâtie est de 84,09 %.

Le processus d'intégration fiscal (taux cibles délibérés en 2012) est toujours en application jusqu'en 2023 pour les trois communes associées. Des lors, le taux appliqué est recalculé par les services fiscaux avec des effets relatifs selon la situation des contribuables.

Comme chaque année depuis 2013, la Ville bénéficiera en 2022 d'une aide financière versée par l'État. Cette subvention est calculée en fonction des écarts de taux constatés sur les communes et est versée de manière dégressive durant la période d'intégration (-100 000 € par an environ soit 210 K€ inscrits en 2022 au chapitre budgétaire 74).

La revalorisation globale des bases fiscales est estimée à + 1,5 % afin de prendre en compte à la fois l'évolution forfaitaires et physique de ces bases. Pour mémoire, la revalorisation forfaitaire (hors physique) pour 2021 s'est élevée à 0,2 %.
Cette prévision est en cohérence avec les éléments présentés à l'échelle communautaire dans le cadre du pacte fiscal et financier.

■ **Le tableau suivant reprend la nouvelle répartition du produit fiscal de la Ville de Dunkerque avec ses changements majeurs :**

- suppression du produit de taxe d'habitation,
- maintien du produit de taxe d'habitation relatif aux résidences secondaires,
- perception du produit total de taxe foncière sur les propriétés bâties (communal + départemental),
- intégration du produit relatif au coefficient correcteur,

Pour mémoire, ce coefficient correcteur a été mis en place afin de neutraliser financièrement la suppression de la taxe d'habitation.
En effet, la « redescente » du produit de taxe foncière départemental ne vient pas forcément en couverture globale de la perte de produit de taxe d'habitation.

Ce coefficient sert donc à compléter le produit fiscal escompté initialement afin de neutraliser les effets de la réforme :
- intégration du produit relatif au coefficient correcteur,
- transfert en compensation fiscale (chapitre 74) du produit relatif à l'abattement de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels (autrefois en 73111).

NOUVELLE RÉPARTITION DE LA FISCALITÉ LOCALE

		BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
FISCALITÉ 73	Taxe d'habitation	26 236 000	SUPPRIMÉ	SUPPRIMÉ
	Taxe d'habitation résidences secondaires		1 070 183	1 090 000
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	33 433 000	48 365 321	49 116 000
	Rôle supplémentaire de fiscalité	intégré en 73111	intégré en 73111	50 000
	Taxe foncière non bâti	121 000	123 780	125 000
	COEFFICIENT CORRECTEUR À 1,137		7 552 039	7 660 000
	TOTAL intermédiaire	**59 790 000**	**57 111 323**	**58 041 000**
COMPENSA-TIONS 74	Compensation taxe d'habitation	4 050 000	RÉFORME	RÉFORME
	Compensation taxe foncière	158 000	184 531	189 000
	Compensation taxe foncière non bâtie	-	4 825	-
	Compensation taxe foncière valeur locative des locaux industriels	-	6 737 736	6 800 000
	TOTAL intermédiaire	**4 208 000**	**6 927 092**	**6 989 000**
	TOTAL	**63 998 000**	**64 038 415**	**65 030 000**

Pour le BP 2022, 50 K€ relatifs aux rôles complémentaires de fiscalité ont été identifiés dans la mesure où ils ne sont pas intégrés au nouveau pacte fiscal et financier de la CUD (pour le calcul des dispositions d'écrêtement et de reversement).

Fiscalité indirecte

■ **Les prévisions relatives à la fiscalité augmentent de + 106 K€ par rapport au BP 2021 avec intégration de plusieurs éléments :**

- le transfert de la prévision budgétaire relative aux droits de place en 70321 (changement de chapitre budgétaire),
- un dynamisme mesuré du produit des jeux des casinos et des droits de mutation à titre onéreux,
- une prise en compte de la nouvelle tarification des emplacements publicitaires décidée en 2021.

	Fiscalité indirecte	BP 2021	BP 2022	Évolution de BP à BP	
73221	FNGIR	143 000	143 000	0	
7331	Taxe d'enlévement des ordures ménagères	2 000	2 000	0	
7336	Droits de place	200 000	0	- 200 000	Bascule en 70321
7343	Taxe sur les pylones électriques	56 000	58 000	2 000	
7351	Taxe sur la consommation finale d'élec.	1 300 000	1 377 000	77 000	
7362	Taxe de séjour	253 000	260 000	7 000	
7364	Prélèvement sur les produits des jeux dans les casinos	2 410 000	2 490 000	80 000	
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	310 000	400 000	90 000	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou taxe de publicité foncière	2 550 000	2 600 000	50 000	
	TOTAL	**7 224 000**	**7 330 000**	**106 000**	

2 ■ Les dotations de la Communauté urbaine

Les dotations de la Communauté urbaine sont totalement revues afin de prendre en compte à la fois les nouvelles dispositions issues du pacte fiscal et financier et les mouvements budgétaires liés à la mutualisation des services.

		BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION
7321	**ATTRIBUTION DE COMPENSATION**	**41 050 000**	**36 890 000**	**- 4 160 000**
	soit la part figée	46 053 672	46 053 672	0
	le prélèvement pour mutualisations et transferts	- 5 003 672	- 4 973 672	30 000
	Nouvelles mutualisations		- 3 560 000	
	PFF prélèvement de fiscalité		- 630 000	
7322	**DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE**	**20 550 000**	**22 410 000**	**1 860 000**
	DSC	23 290 000	23 255 000	- 35 000
	PFF prise en charge perte de DGF		1 510 000	
	PFF reversement de fiscalité		316 000	
	prélèvement équivalent solde net FPIC	- 2 740 000	- 2 671 000	69 000
	SOMME :	**61 600 000**	**59 300 000**	**-2 300 000**

Le montant de l'Attribution de Compensation (AC) historique est fixe depuis plusieurs années (produit historique de l'ancienne taxe professionnelle qui nous est reversé) et atteindra donc le montant de 46 053 672 € auquel il faudra soustraire 4 973 672 € de remboursement des moyens transférés dans le cadre des mutualisations antérieures (la gestion des autorisations de droit du sol depuis le 1er juillet 2015, les Archives depuis le 1er février 2016, les services informatiques depuis le 1er juillet 2016 et le garage en avril 2017) et des transferts de compétences (promotion du tourisme depuis le 1er janvier 2017 et Kursaal au 1er juillet 2018).

■ De nouveaux éléments viennent en variation de l'Attribution de Compensation.

- Un prélèvement lié aux mutualisations antérieures en légère baisse du fait d'une prévision moins importante concernant les régularisations en cours d'année : coûts des services à + 1,2 % + baisse de 50 K€ de régularisations,
- Un prélèvement lié aux nouvelles mutualisations estimé à 3 560 000 €. Ce prélèvement de recettes est totalement équilibré financièrement par une baisse des dépenses de personnel, des moyens courants et des subventions aux associations (baisse SEPM - Plurélya),
- L'intégration d'une mesure liée au pacte fiscal et financier ne pouvant légalement être appliquée sur la DSC : le prélèvement de fiscalité estimé à - 630 K€.

Le montant de la nouvelle Attribution de Compensation est donc estimé au BP 2022 à 36 890 000 €.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) constitue le vecteur financier de la nouvelle solidarité financière mise en place à l'échelle de l'agglomération. Elle comprend désormais une part « centralité » qui évolue pour atteindre 9 150 K€ à l'horizon 2026 ainsi qu'une part « solidarité » qui varie en fonction des effets des mesures de prélèvement/reversement de fiscalité à l'échelle de l'intégralité des communes membres.
À ce titre, un recalcul annuel sera réalisé par les services communautaires afin d'affiner et d'appliquer le montant réel.
L'ancienne part de DSC consacrée aux mesures de sécurité est supprimée dans le nouveau pacte.

■ Le nouveau pacte fiscal et financier (PFF), voté à l'échelle du territoire, comporte de nouvelles dispositions venant modifier l'architecture de cette dotation :

- La prise en charge totale de la perte de Dotation globale de fonctionnement (DGF) pour que la Ville de Dunkerque perçoive annuellement le montant encaissé au compte administratif 2020 soit 3 959 442 €.
La Communauté urbaine compensera à ce titre 1 510 000 € en 2022,
- Le nouveau pacte fiscal met en place une mesure de solidarité relative à la fiscalité encaissée par les communes membres via un système de prélèvement/reversement.
Le montant prélevé sera ponctionné sur l'attribution de compensation alors que le montant reversé transitera par la DSC : à ce titre, le BP 2022 prévoit un reversement à hauteur de 316 K€,
- La DSC intègre toujours la part de la péréquation horizontale (FPIC) devant être payée par la Ville de Dunkerque. À ce titre, un « tassement » a lieu à l'échelle nationale et la prévision de reversement évolue de 69 K€.

Globalement, la Dotation de Solidarité Communautaire devrait évoluer de + 1,8 M€ en 2022.

3 ■ Les subventions et atténuations de charges

La réforme de la taxe d'habitation a également un impact sur la prévision des participations de l'État au titre des compensations fiscales (suppression des compensations au titre de la TH pour intégration dans le montant du coefficient correcteur).
Comme pour le chapitre 73 relatif à la fiscalité locale, le chapitre 74 est également totalement revu pour intégrer les mesures de compensations relatives à la réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels pour le calcul de la taxe foncière.

Les participations attendues par la Ville, dont le tableau suivant présente le détail par article budgétaire, sont évaluées à hauteur de 23 083 000 €, les atténuations de charges à hauteur de 792 500 €.

		BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION de BP à BP
	PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT			
7411	DOTATION FORFAITAIRE	3 145 000	2 450 000	- 695 000
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	7 071 000	7 210 000	139 000
744	FCTVA MAINTENANCE	97 000	90 000	- 7 000
745	DOTATION SPÉCIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	7 000	7 000	0
7461	DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION	457 000	457 000	0
	COMPENSATIONS FISCALES			
74832	FDTP	36 000	0	- 36 000
74834	EXONÉRATIONS DES TAXES FONCIÈRES	158 000	6 989 000	6 831 000
74835	EXONÉRATIONS DE TAXE D'HABITATION	4 050 000	0	- 4 050 000
	AUTRES ÉTAT OU ASSIMILÉS			
74718	INSERTION	2 605 000	2 496 000	- 109 000
7488	AIDE À L'INTÉGRATION FISCALE	315 000	210 000	- 105 000
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	81 000	16 000	- 65 000
7485	DOTATION TITRES SÉCURISÉS	81 000	64 000	- 17 000
	AUTRES PARTENAIRES			
74751	GFP DE RATTACHEMENT	184 000	185 000	1 000
74758	PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS (convention propreté plage SIDF)	600 000	600 000	0
7478	AUTRES ORGANISMES (dont CAF)	2 333 000	2 309 000	- 24 000
	Chapitre 74 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	**21 220 000**	**23 083 000**	**1 863 000**
	Chapitre 013 ATTENUATIONS DE CHARGE	**793 000**	**792 500**	**- 500**
		22 013 000	**23 875 500**	**1 862 500**

La dotation forfaitaire continue sa décroissance pour atteindre 2 450 000 € au BP 2022 (- 695 K€).
Cette prévision prend en compte les mesures d'écrêtement auxquelles est soumise la Ville de Dunkerque au titre des critères de redistribution à l'échelle nationale.
Comme évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires 2022, le projet de loi de finances 2022 ne prévoit aucune mesure complémentaire à destination des collectivités locales. Il faudra donc attendre les dispositions de la nouvelle loi de programmation et la détermination de la trajectoire des finances publiques au niveau de l'État pour avoir des informations complémentaires sur une éventuelle participation complémentaires des administrations publiques locales.

Le nouveau pacte fiscal et financier communautaire intègre une mesure de compensation totale par la CUD de la perte de DGF cumulée depuis 2010. Cette mesure vient « sanctuariser » un montant de 3 960 K€ dans le budget de la Ville (compensation via la DSC).

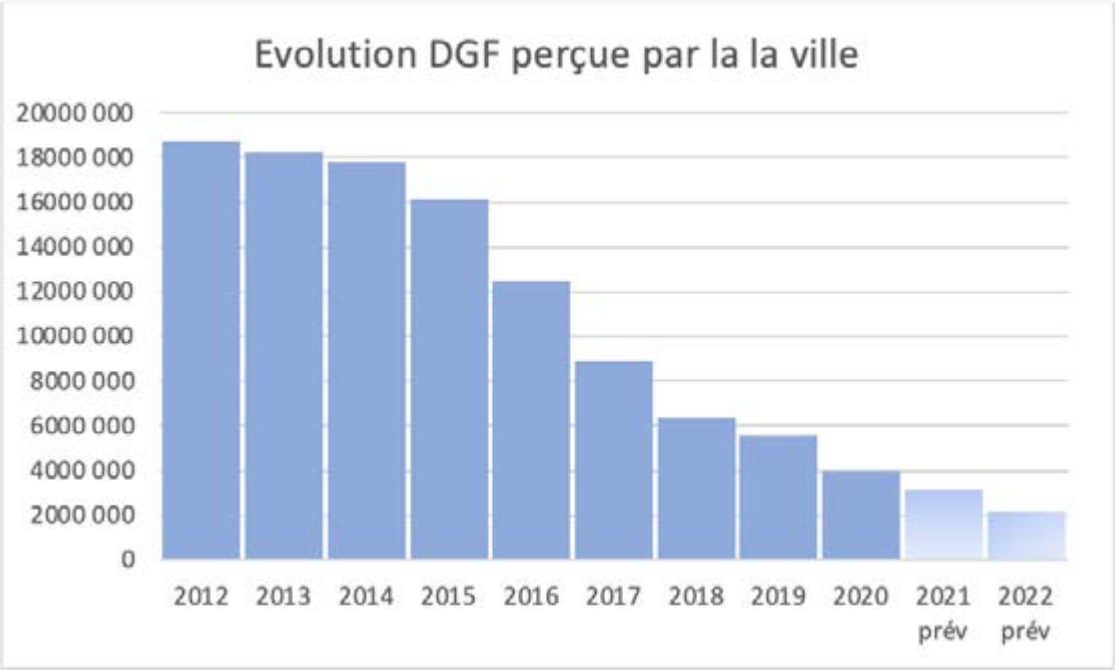

On note par ailleurs :

- une hausse de la DSUCS estimée à 139 K€,
- la suppression des exonérations au titre de la taxe d'habitation : intégration dans la compensation fiscale globale au titre des mesures relatives à la suppression de la taxe d'habitation,
- la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels au titre de la taxe foncière,
- une baisse des recettes insertion liée à l'effet conjugué d'une baisse de - 170 K€ liée à la mutualisation des services et au transfert d'une partie du personnel en insertion à la Communauté urbaine. En neutralisant ce transfert, la hausse est de + 61 K€,
- un ajustement des dotations titres sécurisés et dotation de recensement aux notifications obtenues,
- la poursuite de la baisse de l'aide à l'intégration fiscale (fin en 2023).

4 ■ Les autres recettes de fonctionnement (produits des services et du domaine)

Ce poste reprend les recettes liées aux services et au domaine de la collectivité. Pour 2022, ces produits sont estimés pour un montant total de 7 016 500 €, avec divers mouvements à expliciter :

- suppression des redevances funéraires en loi de finances 2021,
- baisse du produit des piscines liée à la fermeture de la piscine Paul-Asseman pour travaux,
- inscription des recettes du Fort Aventures en décision modificative 2021 du fait de la création d'un secteur d'activité fiscalisé,
- prise en compte des mouvements liés aux services communs Ville-CUD sur les directions générales communes,
- perte de revenus liée aux cessions de patrimoine et à la vacance de locaux.

Par ailleurs, les évolutions de certains postes sont issues d'ajustements en fonction de l'encaissement prévisionnel pour l'exercice 2021 (en hausse ou en baisse) ou de l'activité prévue.

			BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION	
70	70311	CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES (PRODUIT NET)	47 000	50 000	3 000	
	70312	REDEVANCES FUNÉRAIRES	77 000	0	- 77 000	SUPP. LF 2021
	70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE PUBLIQUE	347 000	432 000	85 000	
	70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	52 800	103 800	51 000	
	70383	REDEVANCE DE STATIONNEMENT	850 000	850 000	0	
	70384	FORFAIT POST STATIONNEMENT	130 000	130 000	0	
	7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES À CARACTÈRE CULTUREL	167 000	170 000	3 000	
	70631	REDEVANCES À CARACTÈRE SPORTIF	580 000	484 000	- 96 000	FERMETURE P. ASSEMAN
	70632	REDEVANCES À CARACTÈRE DE LOISIRS	3 000	2 200	- 800	
	7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES À CARACTÈRE SOCIAL	47 000	172 000	125 000	FORT AVENTURE INSCRIT EN DM
	7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT	1 240 000	1 242 500	2 500	
	7078	AUTRES MARCHANDISES	70 000	70 000	0	
	7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	220 000	210 000	- 10 000	
	70848	MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	256 000	343 000	87 000	SERVICES COMMUN CUD
	70873	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES CENTRES D'ACTION SOCIALE	544 000	544 000	0	
	70876	PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	70 000	70 000	0	
	70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	246 200	244 000	- 2 200	
	7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITÉS ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D'OUVRAGES)	8 000	8 000	0	
75	752	REVENUS DES IMMEUBLES	983 000	698 000	- 285 000	EFFET DES CESSIONS
	757	REDEVANCES VERSÉES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	450 000	450 000	0	
	7581	REDEVANCES DIVERSES	0	10 000	10 000	
	7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	102 000	88 000	- 14 000	
76	7621	PRODUITS DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES ENCAISSÉS A L'ÉCHÉANCE	4 000	4 000	0	
77	7711	DÉDITS ET PÉNALITÉS PERÇUS	10 000	10 000	0	
	7714	RECOUVREMENT SUR CRÉANCES ADMISES EN NON VALEUR	3 000	3 000	0	
	7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION	200 000	200 000	0	
	773	MANDATS ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTÉRIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DÉCHÉANCE	20 000	20 000	0	
	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	862 000	408 000	- 454 000	INDEM. SINISTRE
			7 589 000	**7 016 500**	**- 572 500**	

B - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 ■ Les charges et moyens des services du budget principal (chapitre 011 et 67)

Ce poste correspond aux charges et moyens des services de Dunkerque hors dotations versées à Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck.
Le montant inscrit au budget primitif 2022 est de 21 683 000 € soit une hausse de + 0,7 % par rapport à 2021.

Cette hausse est due en partie à la « réintégration » budgétaire du programme d'animations dans sa totalité, non inscrit au BP 2021 du fait de la crise sanitaire, notamment les dépenses concernant le Carnaval et le Printemps de la place Jean-Bart, et par l'organisation du départ de la première étape française du Tour de France Cyclisme le 5 juillet 2022.

Comme chaque année, les directions se sont efforcées de proposer différentes mesures d'économie en adéquation avec la capacité financière de la collectivité afin d'absorber un maximum les dépenses subies ou incontournables pour 2022. Après deux années budgétaires marquées par une crise sanitaire restrictive, différents évènements sportifs et culturels vont venir marquer cette année 2022.

■ **Les principales variations budgétaires sont les suivantes :**

- manifestations déprogrammées sur 2021 et réinscrites en 2022 (dont la sécurité du Carnaval),
- organisation du Tour de France Cyclisme,
- diverses actions culturelles : street art, expositions et catalogues des Musées,
- hausse de la maintenance des bâtiments et du coût des matières premières,
- formation du personnel en insertion et de la police municipale,
- Nouveaux marchés de la restauration scolaire,
- fin de l'extension du périmètre de stérilisation des goélands (mise en place de coupelles),
- baisse des charges énergétiques liées à la fermeture de la piscine Paul Asseman et au transfert du stade Tribut.

Par ailleurs, le tableau suivant présente, par nature comptable, les évolutions les plus significatives des budgets (écart de +/- 20 K€).

Moyens des services (Chap 011 + 67)	2021	2022	DIFF	
FÊTES ET CÉRÉMONIES	934 024	1 105 024	171 000	Manif. non inscrites en 2021
SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ	0	155 000	155 000	Chang. de chapitre des P. Seniors
FRAIS DE GARDIENNAGE	226 580	350 080	123 500	Dépenses carnaval
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	99 335	141 265	41 930	Trans. de maileva Mission Séniors
CATALOGUES ET IMPRIMÉS	127 800	168 600	40 800	Musées éd. voyages pitoresques
MAINTENANCE	1 496 033	1 532 989	36 956	Bâtiments et sécurité informatique
DIVERS	240 190	275 654	35 464	Réserves du musée
FOURNITURES D'ENTRETIEN	923 070	957 570	34 500	Hausse matières premières
VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	372 704	396 504	23 800	Formation insertion et sécurité armement
FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	374 719	358 740	- 15 979	Interconnexion réseaux
COMBUSTIBLES	40 000	14 500	- 25 500	
ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES	1 183 894	1 147 294	- 36 600	Liaison froide
ALIMENTATION	433 942	391 442	- 42 500	Marché cantine scolaire
CHAUFFAGE URBAIN	1 850 000	1 800 000	- 50 000	
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	936 580	886 580	- 50 000	Contrat dépigeonisation
AUTRES	390 680	326 732	- 63 948	dont transfert des passeports en 67, Tour de France et classes Vac. natation
EAU ET ASSAINISSEMENT	600 000	500 000	- 100 000	Fermeture Paul-Asseman
ÉNERGIE ET ÉLECTRICITÉ	3 170 000	3 000 000	- 170 000	dont transfert Tribut
Somme	**21 524 000**	**21 683 000**	**159 000**	

2 ■ Les subventions et contingents du budget principal (chapitre 65) : 17 706 000 €

• La prise en compte dans la subvention du CCAS de + 50 K€ destinés à la prise en charge des déménagements des résidents des pavillons Van Eeghem qui vont faire l'objet d'une opération de renouvellement urbain avec Habitat du Nord, + 5 K€ relatifs à l'augmentation des frais d'obsèques ainsi qu'à la baisse du transfert des crédits relatifs aux courriers de la Mission Séniors (- 35 k€) et le fonds de soutien aux initiatives dans les résidences (- 11,9 K€),
• La hausse liée à la DSP « petite enfance » pour + 89 K€,
• La mise en place de budgets participatifs pour 20 K€,
• L'accompagnement du projet « modernisation des systèmes d'information et de pilotage » de l'Aduges : 45 K€,
• Le développement du soutien des pratiques culturelles « amateurs » : + 13,5 K€,
• Le développement des parcours d'art dans la ville : + 10 K€,
• Le festival de la Licorne : + 15 K€,
• La baisse de la subvention à l'Office de tourisme : - 40 K€,
• La fin de la subvention à la Maison de l'environnement : - 15 K€ (CUD),
• La prise en compte de l'impact « mutualisation » dans la subvention accordée à l'Amicale SEPM : - 40,5 K€.

		BP 2021	BP 2022	ÉVOLUTION	
657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT CCAS	4 651 214	4 639 714	-11 500	0 %
6574	ADUGES	6 136 843	6 268 032	131 189	2 %
6558	FORFAIT ÉCOLES PRIVÉES	1 050 000	1 050 000	0	0 %
657363	ESA	605 000	605 000	0	0 %
6574	Autres subventions et contingents	4 106 243	4 098 954	- 7 289	0 %
Autres articles	autres lignes	1 026 700	1 044 300	17 600	2 %
		17 576 000	**17 706 000**	**130 000**	**1 %**

3 ■ Le chapitre 014 se compose, depuis 2018 et la comptabilisation du FPIC dans la DSC, du reversement pour le SIDF, de la part départementale de la taxe de séjour ainsi que des dotations aux communes associées :

■ SIDF et part départementale de la taxe de séjour :

• Le reversement au bénéfice du SIDF demeure identique à 2021 soit 3 151 000 € (reversement de fiscalité).
• Le reversement de taxe de séjour au Département est également prévu à l'identique par rapport au BP 2021.
• La contribution de la Ville de Dunkerque au FPIC est désormais intégrée à la DSC et varie légèrement en fonction du réalisé 2021 (2 691 K€).

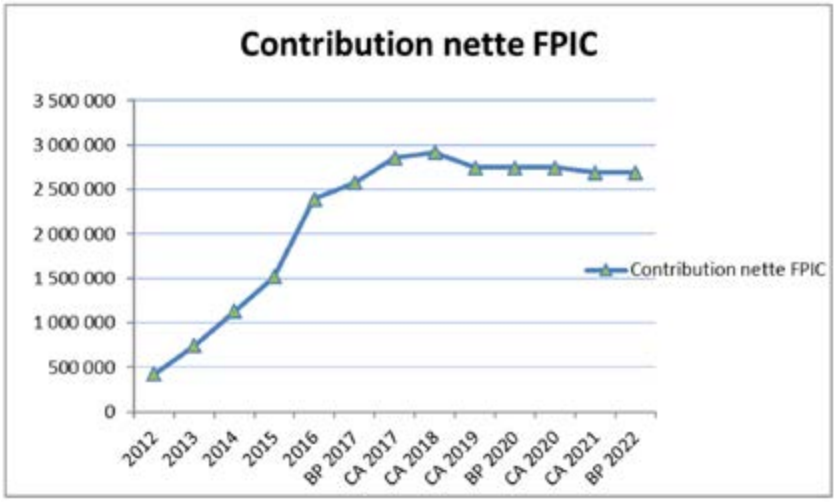

Budgets spéciaux des communes associées (chapitre 014)

Les budgets spéciaux des communes associées sont stables par rapport aux crédits alloués lors du vote du budget primitif 2021. Pour mémoire, cette dotation reprend les crédits du chapitre 011 (charges à caractère général) ainsi que les subventions aux associations des communes associées (chapitre 65).
Les éléments d'arbitrage à l'intérieur de cette dotation sont discutés au sein des différents conseils consultatifs.

DOTATION	2021	2022	
SAINT-POL-SUR-MER	10 900 000	10 900 000	0 %
FORT-MARDYCK	1 907 200	1 907 200	0 %

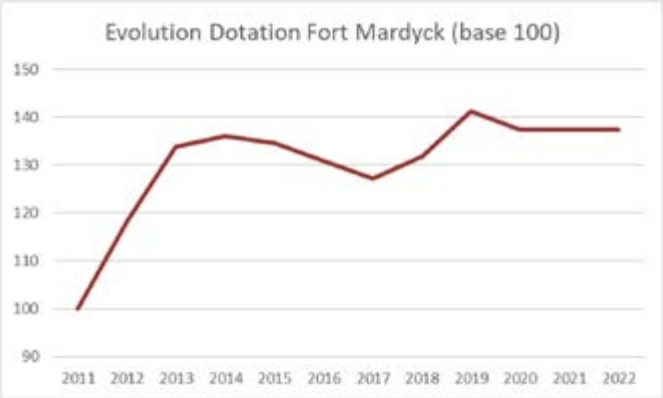

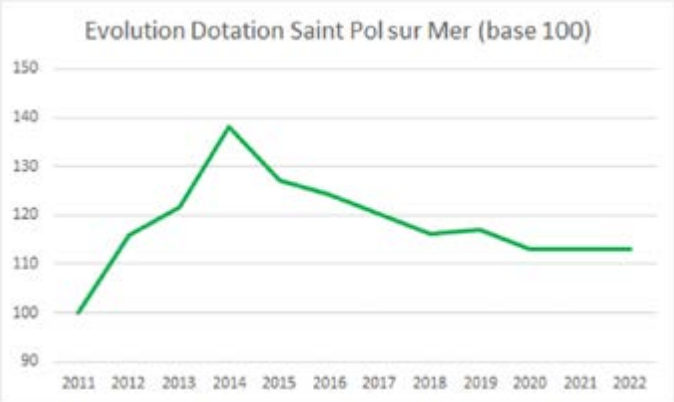

C - LES DÉPENSES DE PERSONNEL

	BP 2021	BP 2022	EFFET MUTUALISATION	BP 2022 RETRAITÉ	
DUNKERQUE	**73 372 000**	**69 991 000**	**- 3 663 300**	**73 654 300**	**282 300**
Masse salariale et autres él.	70 173 286	66 808 000			
Insertion	3 198 714	3 183 000			
SAINT-POL-SUR-MER	**16 160 000**	**16 160 000**		**16 160 000**	**0**
Masse salariale et autres él.	16 053 320	16 068 500			
Insertion	106 680	91 500			
FORT-MARDYCK	**2 100 000**	**2 090 000**		**2 090 000**	**- 10 000**
Masse salariale et autres él.	2 070 000	2 049 000			
Insertion	30 000	41 000			
TOTAL 012	**91 632 000**	**88 241 000**		**91 904 300**	**272 300**
Masse salariale et autres él.	88 296 606	84 925 500			
Insertion	3 335 394	3 315 500			

Comme détaillé dans le ROB 2022, le BP 2022 pour les dépenses de personnel a été établi en tenant compte de l'impact, en année pleine, de la création de services communs au sein de la Communauté urbaine en 2021, ce qui s'est traduit par le transfert d'agents municipaux vers la CUD et la mise en place d'une refacturation à la Ville de Dunkerque par une déduction de l'Attribution de Compensation et ce, conformément aux délibérations des deux collectivités.

Aussi, afin de permettre une comparaison de BP à BP, les dépenses de personnel ont été retraitées de l'impact mutualisation et affichent un BP 2022 arrêté à 91 904 300 € contre 91 632 000 € au BP 2021, soit une légère augmentation sur le chapitre 012 de 0,3 % (+ 272 300 €).

En neutralisant l'effet « mutualisation » qui ne sera plus affecté budgétairement sur le chapitre 012, les dépenses de personnel sont proposées à hauteur de 88 241 000 €.

1 ■ Focus sur les dépenses de personnel de Dunkerque
(hors communes associées)

À périmètre constant, les dépenses de personnel sont fixées à 73 654 300 € pour le BP 2022 contre 73 372 000 € au BP 2021, soit une augmentation mineure de 0,38 % (+ 282 300 €).
En neutralisant l'effet « mutualisation » de 3 663 300 €, les dépenses de personnel sont arrêtées à 69 991 000 €.
Le BP 2022 proposé respecte le cadrage budgétaire global tout en permettant le financement des mesures statutaires et des décisions internes proposées pour 2022.
Cela est rendu possible par l'exécution du budget 2021 qui va afficher une sous-consommation de l'ordre de - 2 M€, en dehors de l'impact mutualisation, ce qui engendre un effet report bénéfique pour l'exercice 2022.

■ La réalisation du budget 2021 sera détaillée dans le rapport de présentation du compte administratif. On peut néanmoins en citer les éléments notables :

- la crise sanitaire a continué à marquer le fonctionnement des services et a contribué à impacter à la baisse les enveloppes budgétaires consacrées aux heures supplémentaires et au recrutement d'agents en renfort (annulation de manifestations d'envergure),
- le solde entrées/sorties sera nettement plus favorable que celui escompté : à périmètre constant, une réalisation estimée à - 1,4 M€ contre -300 000 € prévus,
- la non mise en œuvre des dispositifs prévus pour la rupture conventionnelle et le forfait mobilité durable,
- la non réalisation du recensement et le réajustement de la manifestation Dunkerque La Féerique pour cause de crise sanitaire,
- la sous exécution des dépenses d'insertion due notamment aux possibilités d'intégration dans les services municipaux comme pour les Parcours Emploi Compétences.

2 ■ Principaux éléments saillants du BP 2022 pour Dunkerque

■ La réforme du temps de travail

l'année 2022 sera marquée par la réforme du temps de travail avec un temps de travail annuel de 1 607 heures et la suppression de jours de congés locaux à compter du 1er janvier 2022. Cette réforme sera un enjeu de taille pour la politique ressources humaines avec des conséquences sur les organisations des services et une attention particulière à porter sur la santé et la qualité de vie au travail.

■ L'impact des sorties de personnels

Estimé à hauteur de 1,7 M€.

■ Les éléments conjoncturels

- GVT et mesures statutaires, notamment issues de la loi transformation de la fonction publique : 900 000 € avec en 2022 la mise en œuvre programmée de nouvelles mesures catégorielles pour les agents de catégorie C (refonte des grilles indiciaires et bonification d'ancienneté),
- paiement de l'indemnité inflation décidée par le gouvernement (100 € pour les agents percevant moins de 2000 € / mois) : 113 000 € avec remboursement par l'État (dans l'attente des textes officiels fixant les conditions de versement),
- organisation des élections présidentielles et législatives qui génèrent le paiement d'heures supplémentaires avec une enveloppe de 100 000 €.

■ Les éléments structurels

- enveloppes de recrutements de personnels non permanents : reconduction des enveloppes dédiées au recrutement des personnels temporaires, remplaçants et vacataires afin de permettre d'assurer la continuité du fonctionnement des services,
- ajustement de l'enveloppe des heures supplémentaires afin de tenir compte des manifestations qui devraient reprendre en 2022 et de la réforme du temps de travail,
- décisions liées au programme municipal : extension des dispositifs d'aide à la réussite scolaire enclenchés en 2020 suite à la crise sanitaire avec un budget supplémentaire de 85 000 €,
- actions nouvelles dans le cadre des politiques RH (500 000 €) : régime indemnitaire de fonction et surtout actions pour la santé et la qualité de vie au travail en lien avec l'augmentation du temps de travail au 1er janvier 2022,
- capacité de recrutement sur postes permanents : 800 000 €.

■ Les dépenses d'insertion

Suite au transfert de 29 postes d'insertion à la Communauté urbaine dans le cadre de la mutualisation, le budget 2022 propose le maintien dans les services de la Ville de Dunkerque de 116 CDDI, 75 PEC, 2 adultes relais et 50 apprentis.
Les dépenses d'insertion brutes sont ainsi prévues à hauteur de 3 183 000 €.

Le budget 2022 et les orientations proposées sont susceptibles d'être ajustées avec la poursuite du projet de mutualisation des services avec la Communauté urbaine.

D - LES INTÉRÊTS DE LA DETTE : 1 160 000 M€

Les intérêts de la dette continuent de baisser en 2022 grâce à un profil de dette avantageux budgétairement à l'horizon 2026 (- 90 K€).

L'extinction de certains contrats et la typologie de la nouvelle dette permettent de projeter une baisse de l'annuité amortie annuellement.

Cet effet demeure néanmoins budgétaire.

Le taux moyen de la dette de la Ville est de 1,46 %, ce qui demeure un taux très bas par rapport aux autres collectivités. La durée résiduelle de notre encours se situe actuellement à 12 ans et 1 mois (stable par rapport à 2021).

Au 1er janvier 2022, l'encours de la dette de la Ville s'élève à 77,2 M€ (après encaissement des produits en cours de négociation), ce qui demeure faible par rapport aux collectivités de même strate.

La totalité de l'encours de dette est classifiée en risque très faible et optimisée par la diversification des produits souscrits (cf. délibération charte Gissler).

Du point de vue de l'endettement, la situation est saine.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Globalement, la section d'investissement s'équilibre sur un montant total de 34 677 000 € (masse réelle).

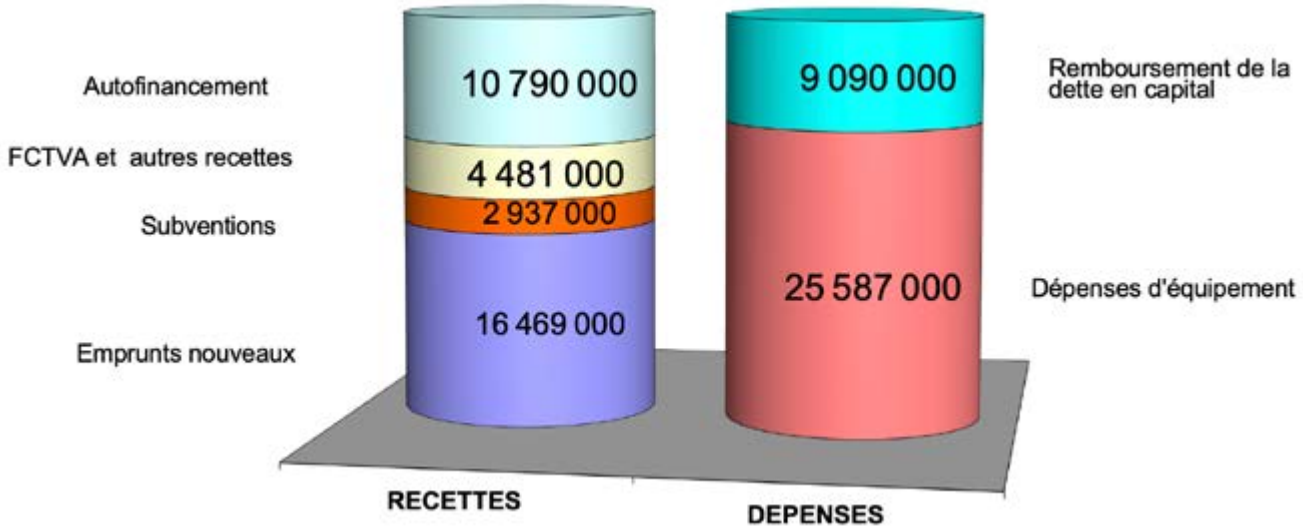

A - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le graphique présenté plus haut permet de visualiser le financement des dépenses (mouvements réels) d'investissement 2022 à hauteur de 34 677 000 €.

L'autofinancement

Dégagé par la section de fonctionnement, il est de 10 790 000 € soit 6,9 % des recettes réelles de fonctionnement.
Cet autofinancement est en hausse par rapport au BP 2021 de + 5,3 % du fait notamment du tassement de notre annuité de dette et de la dynamique attenante au pacte fiscal et financier.

Le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt prévu au stade du budget primitif est de 16 469 000 € (dont 20 000 € liés aux cautions).

Comme chaque année, le BP ne prend pas en compte le résultat cumulé au 31 décembre qui sera comptabilisé lors du vote du compte administratif 2021.
Ce résultat sera affecté budgétairement au budget supplémentaire 2022 et servira entre autres à réduire la prévision d'emprunts inscrite au budget primitif (utilisation du fonds de roulement).

En fin d'exercice budgétaire, la collectivité empruntera en fonction des réalisations comptables des investissements (selon les effets de tout décalage de chantier ou incidence sur le coût des matières premières).

Les emprunts seront négociés auprès des partenaires bancaires dans l'optique de valorisation du plan énergie mis en place au sein de la Ville de Dunkerque.

La Ville de Dunkerque dispose d'une dette sécurisée avec un taux moyen optimisé et négocié auprès de nos partenaires bancaires en-dessous des moyennes de taux constatés en 2020 sur les autres communes de même strate ainsi que sur l'ensemble des collectivités.

Il est à noter qu'en 2021 le taux moyen de la collectivité baisse encore pour atteindre 1.46%.

L'encours de dette au 1er janvier 2022 représente 876 € par habitant pour une moyenne nationale de 1 488 €.

2,9 M€ de participations et de subventions sont prévues au BP 2022

On retiendra notamment :

- Piscine Paul-Asseman : 1 000 000 € de l'Agence Nationale de Sport et 680 K€ de la CUD (plan piscine),
- Foyer de logement d'urgence : 726 K€ de la CUD,
- Extension du Fort Aventures : 244 K€ de la Région,
- Plan Isolation des bâtiments : 220 K€ de l'État - soutien à l'investissement local,
- Projet numérique dans les écoles : 67 K€ de l'État.

L'encaissement du FCTVA

Il est calculé sur les dépenses d'équipement de la Ville en 2021 (appliqué à un pourcentage d'éligibilité), soit une recette attendue de 2 670 000 €.

Cette recette est basée sur les réalisations de l'exercice N-1 et se calcule par l'application du taux de 16,404 % (relèvement du taux opéré en 2015) :

- 2 100 000 € pour DUNKERQUE
- 506 000 € pour SAINT-POL-SUR-MER
- 64 000 € pour FORT-MARDYCK

Les cessions

À noter que les cessions font l'objet d'une inscription en prévision (BP) en investissement et d'une comptabilisation en réalisation (CA) en fonctionnement.

Les prévisions en matière de ventes mobilières et immobilières s'élèvent à 1 715 000 € et ont été estimées à partir des projets non réalisés comptablement en 2021 (comme la Dune aux pins) et celles projetées sur 2022.

Parmi les projets en cours ou projetés en 2022, on peut noter l'école Florian, Brossolette nord ou encore les 12/14/16 rue Albert Sauvage.

Une enveloppe de 35 K€ a également été prévue pour la poursuite de la vente des biens mobiliers devenus obsolètes pour la collectivité par le biais de la plateforme « Webenchère ».
Pour mémoire, l'ensemble des biens proposés à la vente et dont les recettes sont inscrites au budget font l'objet d'une procédure transparente et sécurisée.

Après décision des élus de les mettre en vente et en même temps que l'avis du conseil municipal est recueilli quant à leur désaffectation et leur déclassement, ces biens font l'objet d'annonces sur le site de la commune et le site du Bon Coin. Les opérateurs locaux et ceux qui se sont déjà montrés intéressés par des biens communaux sont aussi informés. Des visites sont organisées autant que de nécessaire dans un délai déterminé.

Les offres de prix sont ensuite classées en fonction de leur prix et de l'intérêt du projet de reconversion proposé pour le quartier. Les élus municipaux compétents sont ensuite interrogés pour valider l'offre la plus avantageuse. En cas de bien de grande taille ou exceptionnel, une commission ad hoc est organisée et une publication plus large est réalisée.

La Ville sollicite en parallèle l'avis de l'administration des domaines. Les biens sont toujours vendus a minima au prix des domaines. En cas - très rare - d'impossibilité à obtenir au moins le prix fixé par les domaines et après plusieurs relances d'annonces, les domaines sont consultés sur leur validation ou non de l'offre la plus-disante recueillie.

B - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent au Budget primitif 2022 à 34 677 000 € :

- 9 090 000 € de remboursement de la dette en capital (montant en baisse du fait de la structure de notre dette).
- 25 587 000 € de dépenses d'équipement :
  - 21 187 000 € pour DUNKERQUE
  - 4 000 000 € pour SAINT-POL-SUR-MER
  - 400 000 € pour FORT-MARDYCK

1 ■ Le remboursement de la dette en capital

La prévision de remboursement de la dette en capital s'élève pour 2022 à 9 090 000 € (dont 30 000 € de cautions).
Cette prévision prend en compte le remboursement des nouveaux emprunts souscrits contractualisés en 2021 pour le financement de l'exercice ainsi que le profil d'extinction de la dette actuelle.

2 ■ Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent au total à 25 587 000 €. Les différents projets reflètent les priorités exposées en fin de rapport.

Les opérations d'investissement représentent pour Dunkerque 2022 : 21 187 000 €

CULTURE	BP 2022
TOITURE CHATEAU COQUELLE	100 000
STATUAIRE DUNKERQUE À SES MORTS	90 000
ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART MUSÉES	60 000
SITE BIZET OHVD	60 000
STATUAIRE DIGUE DES ALLIÉS	40 000
TRAVAUX LIEUX DE CULTE	35 000
MUSÉES RESTAURATION ŒUVRES	34 550
ÉCOLE DE MUSIQUE INSTRUMENTS	34 119
BIBLIOTHÉQUE MODULE DES SABLES	30 000
MUSÉES RÉAMÉNAGEMENT DIVERS	19 400
B!B FONDS DOCUMENTAIRE	15 000
TRAVAUX INTÉRIEURS HORS BATENT	10 230
ÉCOLE DE DESSIN	10 063
MATÉRIEL PROTOCOLE	3 000
AQUARIUM MUNICIPAL	2 886
MATÉRIEL NON PÉDAGOGIQUE	1 051
TOTAL CULTURE	**545 299**

ÉDUCATION JEUNESSE	BP 2022
JULES VERNE TENTE VERTE	361 000
PROJET NUMÉRIQUE ÉCOLE	124 523
COUVERTURE ÉCOLE JULES FERRY	101 000
ABORDS DESSINGUEZ	100 000
ÉCOLE TRYSTRAM	63 500
MOBILIER SCOLAIRE	44 000
PORTES CUISINE ÉCOLE MEUNERIE	30 000
TRAVAUX INT NON PÉDAGOGIQUES	20 808
COURS D'ÉCOLE	20 000
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	18 062
RESTAURATION SCOLAIRE	15 895
MATÉRIEL NON PÉDAGOGIQUE	10 838
ÉQUIPEMENT GARDERIE PÉRISCOLAIRE	2 890
FONDS D'INTERVENTION PÉDAGOGIQUE	2 125
CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS	1 445
TOTAL ÉDUCATION JEUNESSE	**916 086**

SPORTS	BP 2022
PISCINE PAUL ASSEMAN	4 000 000
LICORNE VESTIAIRES ATHLÉTISME	1 587 240
LICORNE TENNIS CLUB	696 863
TERRAINS SYNTHÉTIQUES	50 000
ÉQUIPEMENTS DE PLEIN AIR	50 000
TRAVAUX EXT DES EQUIP. SPORTIFS	39 000
MATÉRIEL ACTIVITÉS SPORTIVES	34 476
TRAVAUX PISCINES	30 600
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	30 000
LICORNE PARVIS	30 000
TRAVAUX NON PÉDAGOGIQUES	20 400
PORTES SALLE PAUL MACHY	15 000
TOTAL SPORTS	**6 583 579**

ENVIRONNEMENT	BP 2022
NPNRU ÉQUIPEMENT PUBLIC BANC VERT	2 200 000
RÉAMÉNAGEMENT DIGUE	600 000
AMÉNAGT ESPACES DE PROXIMITÉ	360 000
ENGINS TECHNIQUES MUNICIPAUX	350 000
ESPACES DE QUARTIERS	168 173
JEUX URBAINS RÉPARATIONS MISES AUX NORMES	135 000
MÉRIDIENNE FORT PETITE-SYNTHE	110 000
RENOUVELLEMENT MATÉRIEL	94 000
PLANTATIONS	90 000
ACCOMP CUD ESPACES VERTS	80 000
ÉTUDES TECHNIQUES EXTERNALISÉES	48 000
MOBILIER URBAIN	39 000
MATÉRIEL ESPACES VERTS	39 000
MOYENS AUTRES QUE TECHNIQUES	34 000
FONDS DE TRAVAUX URBAINS	32 000
ÉQUIPEMENTS BANC VERT	30 000
POINTS D'ARROSAGE INTELLIGENT	10 000
TOTAL ENVIRONNEMENT	**4 419 173**

MOYENS GÉNÉRAUX	BP 2022
ÉNERGIES RENOUVELABLES ENR	410 000
ISOLATION ÉCOLES LAMARTINE	374 220
ISOLATION ÉCOLE JULES FERRY	323 100
ISOLATION SALLE RACINE	297 540
RENOUVELLEMENT CHAUFFAGE	250 000
RÉNOVATION CHAUFFERIE	105 000
MOYENS DIVERS	100 481
MARDYCK	56 000
SUBVENTION ÉQUIPEMENT	39 850
TÉLÉGESTION DES CHAUFFERIES	35 000
FRANCHISE ASSURANCE	30 600
TRAITEMENT AMIANTE	26 010
TRAVAUX DIVERS AVANT CESSION	25 000
ÉCONOMISEURS D'EAU	25 000
ANNONCES INSERTIONS	25 000
TVX BASSE CONSOMMATION	20 808
TÉLÉGESTION DES BÂTIMENTS	20 000
RÉSERVE FONCIÈRE BATIE	11 400
SÉCURITÉ CHAUFFERIE	10 000
CLIMATISATION	10 000
ACCESSIBILITÉ ÉQUIPEMENTS PUBLICS	10 000
RÉSERVES FONCIÈRES NON BÂTIE	7 500
OPTIMISATION CONTRATS ÉNERGIE	5 000
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**2 217 509**

HABITAT	BP 2022
DESCARTES ET ROUX	460 000
PLAN DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE	278 150
PRO HABITAT ANCIEN	10 000
TOTAL HABITAT	**748 150**

QUARTIERS SOLIDARITÉ SANTÉ	BP 2022
FLIU FOYER LOGEMENT D'URGENCE	726 000
REPRISE CONCESSIONS ABAND.	120 000
MAISON QUARTIER PONT LOBY	90 000
FABRIQUES INITIATIVES LOCALES	40 000
ADUGES, PROJET INFORMATIQUE	25 000
TRAVAUX MAISONS QUARTIER	15 300
CIMETIÈRE GÉNÉRAL	10 000
JARDINS FAMILIAUX ROSENDAËL	10 000
TOTAL QUARTIERS SOLIDARITÉ SANTÉ	**1 036 300**

TRAVAUX PATRIMOINE	BP 2022
DVPT DE L'OUTIL INFORMATIQUE	840 904
AMÉNAGEMENT LOCAUX ATELIERS	675 000
CTM TOITURE	333 000
MAINTENANCE PATRIMOINE	300 000
TRAVAUX DE SECURITÉ	140 000
VIDÉO PROTECTION	110 000
BORNES MARCHE	100 000
CLOCHES DÉSENFUMAGE	90 000
MOBILIER ADMINISTRATIF	82 000
ASCENSEURS	75 000
HÔTEL DE L'ARMATEUR	75 000
DOMANIALITÉ PUBLIQUE	60 000
MATÉRIEL POLICE MUNICIPALE	51 500
CONDITIONS DE TRAVAIL CHSCT	50 000
ÉCHAFAUDAGES	50 000
MATÉRIEL D'INCENDIE	50 000
RELOCALISATION DES SERVICES	40 000
ATELIERS	38 800
TÉLÉPHONES PORTABLES	30 000
LOGEMENTS CONCIERGES	13 000
MATÉRIEL COMMUNICATION	11 000
ONDULEUR MAIRIE	8 000
MATÉRIEL D'ENTRETIEN	7 000
STATIONNEMENT	6 000
TOTAL TRAVAUX PATRIMOINE	**3 236 204**

AMÉNAGEMENT URBAIN	BP 2022
ÉCLAIRAGE PUBLIC	900 000
AMÉNAGEMENTS AVENUE DES BAINS	220 000
AMÉNAGEMENTS AVENUE DE LA MER	165 000
IMMEUBLES À L'ÉTAT D'ABANDON	60 000
RACCORDEMENT ERDF	50 000
PROJETS TECHNIQUES	39 700
SIGNALISATION ET JALONNEMENT	20 000
TOTAL AMÉNAGEMENT URBAIN	**1 454 700**

ÉCONOMIE TOURISME	BP 2022
FISAC	30 000
TOTAL ÉCONOMIE TOURISME	**30 000**

Les Dépenses d'équipement représentent pour **SAINT-POL-SUR-MER** en 2022 : 4 000 000 €

ÉDUCATION JEUNESSE	BP 2022
ACCESSIBILITÉ BÂTIMENTS SP	160 000
ÉCOLES PRIMAIRES	150 000
VIDÉO SURVEILLANCE	80 000
ÉCOLES MATERNELLES	50 000
MATÉRIEL NON PÉDAGOGIQUE	35 000
MOBILIER SCOLAIRE	22 000
MATÉRIEL CLSH	4 000
HALTE GARDERIE	2 000
TOTAL ÉDUCATION JEUNESSE	**503 000**

AMÉNAGEMENT URBAIN	BP 2022
ÉCLAIRAGE PUBLIC	380 000
FRAIS D'ÉTUDES	90 000
TOTAL AMÉNAGEMENT URBAIN	**470 000**

CULTURE	BP 2022
INSTRUMENTS DE MUSIQUE	28 000
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	10 000
TOTAL CULTURE	**38 000**

SPORTS	BP 2022
MATÉRIEL SPORTIF	60 000
TRAVAUX SALLES DE SPORT	30 000
TOTAL SPORTS	**90 000**

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE	BP 2022
RÉFECTION DE BÂTIMENTS	1 300 000
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	550 000
AQUISITION IMMEUBLE	300 000
MOBILIER URBAIN	180 000
TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE	150 000
VÉHICULES MUNICIPAUX	80 000
MATÉRIEL SERVICES TECHNIQUES	80 000
MATÉRIEL INFORMATIQUE	75 000
LOGICIELS	70 000
MOBILIER MAIRIE	60 000
MATÉRIEL TÉLÉPHONIIQUE	30 000
ANNONCES ET INSERTIONS	10 000
MATÉRIEL DE NETTOYAGE	8 000
MATÉRIEL POLICE MUNICIPALE	2 000
HÔTEL DE VILLE	4 000
TOTAL PATRIMOINE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**2 899 000**

Les Dépenses d'équipement représentent pour **FORT-MARDYCK** en 2022 : 400 000 €

AMÉNAGEMENT URBAIN	BP 2022
AMÉLIORATION CADRE DE VIE	105 000
PLAN ÉNERGIE	95 000
TOTAL AMÉNAGEMENT URBAIN	**200 000**

ÉDUCATION JEUNESSE	BP 2022
ÉCOLES	23 000
ÉCOLE ROGER-SALENGRO	20 000
ESPACE ENFANCE FAMILLE	20 000
TOTAL ÉDUCATION JEUNESSE	**63 000**

PATRIMOINE ADMIN. GÉNÉRALE	BP 2022
RESTAURATION COLLECTIVE	80 000
DIVERS TRAVAUX COMMUNAUX	43 000
MAT. INFORMATIQUE FORT-MARDYCK	5 500
ANNONCES ET INSERTIONS	3 000
MATÉRIEL ATELIERS	2 000
ACQUISITION MATÉRIEL	2 000
MAISON DE LA MUSIQUE	1 500
TOTAL PATRIMOINE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**137 000**

2022 : DEUXIÈME ANNÉE DE DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DU PROJET DE MANDAT

L'année année 2022, deuxième année entière du nouveau mandat municipal, devrait être la première post-crise sanitaire. Elle doit permettre de poursuivre l'accompagnement de sortie de crise et la mise en œuvre des actions et projets du mandat autour de trois grands axes :

- Une ville attractive pour tous
- Une ville plus innovante
- Une ville plus humaine et attentive à chacun

A - UNE VILLE ATTRACTIVE POUR TOUS

■ Des commerces pour tous, tous dans nos commerces

Nos commerces ont enduré la dureté de trois confinements et pourtant des commerces continuent à venir s'implanter au cœur de notre ville, mais aussi au sein des centralités de quartier. Cette situation prouve le dynamisme de notre centre-ville, fruit du travail mené depuis 2014.

La commune continue d'accompagner le développement des commerces par une politique de soutien financier et en termes d'ingénierie. L'application Dk So Shopping, lancée au lendemain du confinement, continue son développement et devrait intégrer des outils plus performants à terme de « market place ».
En termes physiques, la Ville de Dunkerque, via le FISAC et avec l'appui de l'État, soutient les commerces qui modifient leur devanture ou permettent un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite.

Les boites créatives permettent toujours d'accueillir des commerçants ou des créateurs qui souhaitent tester des produits ou une phase de développement et/ou de commercialisation. Dans la suite du succès de l'opération « Mon centre-ville a un incroyable commerce », la CUD travaille avec les communes à un dispositif d'accompagnement des boutiques à l'essai.

Des enseignes nationales souhaitent s'implanter à Dunkerque ou y renouveler leur engagement, leur développement. Pour ce faire, trois opérations vont s'engager et avancer significativement en 2022.

Tout d'abord, la Foncière, créée par la CUD et la Banque des territoires, va être opérationnelle fin 2021 et mènera ses premières opérations en 2022, notamment en centre-ville de Dunkerque. L'enjeu est de pouvoir maîtriser le foncier et les baux commerciaux, regrouper les surfaces qui le nécessitent pour accueillir de nouveaux acteurs du commerce et juguler l'inflation des prix des loyers commerciaux.

Ensuite, deux opérations d'aménagement vont permettre de développer de nouvelles surfaces commerciales idéalement situées et attractives. L'EPF Nord-Pas-de-Calais, à la demande de la commune et de la CUD, est en train d'acquérir le site de la Banque de France - qui s'est relocalisée en Citadelle - qui donne à la fois sur la place Jean-Bart et la rue Nationale. En 2022, des études seront menées pour y réaliser un aménagement essentiellement commercial qui créera un nouveau parcours commercial piétonnier entre la place centrale de l'agglomération et le secteur de la rue Nationale.

La SPAD, de son côté, a été missionnée pour aménager et restructurer le site de l'Arsenal et construire une liaison commerciale vers le pôle Marine. La programmation restera inchangée autour de grandes enseignes et du logement afin de continuer à redensifier notre centre-ville.

Enfin, à proximité, afin de conforter le caractère structurant du cœur d'agglomération, les travaux de l'opération dite du Quai de Leith ont débuté à l'été 2021 en vue d'une livraison du programme immobilier à l'été 2022. Il accueillera des fonctions de centralité importantes : un hôtel Mercure, des surfaces de bureaux et en complément, quelques surfaces de restauration. Cette construction est un autre atout pour renforcer la dynamique du centre d'agglomération et constitue un nouveau maillon d'une liaison vivante, apaisée et agréable du centre-ville vers les équipements des Môles 1 et 2.

Un centre-ville animé et divertissant

Notre centre-ville n'est pas que commerçant, c'est aussi un cœur battant en termes de culture, de divertissement et de flânerie. La rénovation des façades, grâce aux aides financières du Programme communal de Rénovation Obligatoire, se poursuit sur plusieurs axes du centre-ville, du boulevard Alexandre III à la rue Thiers. Ces rénovations viennent en complément de l'embellissement des façades commerciales, financés par le FISAC.

Les chalands et les touristes pourront admirer ces façades grâce à des espaces publics apaisés, et peut-être pour certains, piétonnisés pour tout ou partie. En effet, un grand débat public et des expérimentations sont lancées : elles se poursuivront en 2022.

Ces temps de débat et d'échange sont le préambule à la poursuite de la rénovation des rues du centre-ville, inscrite au programme cœur de ville. Le premier axe qui sera concerné est la rue Poincaré où, dès le premier trimestre 2022, les réseaux seront rénovés pour accueillir un programme de réfection et d'amélioration des sols.

En témoignent les nombreuses activités qui se tiennent place Jean-Bart et dans les rues du centre-ville, que ce soit au printemps et lors des festivités de Dunkerque la Féerique. Après des adaptations du fait d'une situation sanitaire contraignante, de nouvelles animations prendront corps en 2022. Comme toujours, elles seront concertées avec les commerçants réunis au sein de l'Office du commerce et qui, pour beaucoup, sont désormais adhérents de l'APACAD, l'association des commerçants qui font vivre le centre-ville,

et progressivement les quartiers, avec le soutien de la Ville.

Enfin, le Château du père Noël, facteur d'attractivité propre à Dunkerque, sera conforté, pour le bonheur des petits et des grands, pour les fêtes de fin d'année 2022-2023, avec des nouveautés qui raviront les milliers de visiteurs.

Un centre-ville où il fait bon vivre à tout âge

Un centre-ville vivant, c'est un centre-ville habité, de tous les âges de la vie.

En Citadelle tout d'abord, deux nouveaux plots colorés, construits par le groupe Pichet, viendront poursuivre le front à bassin déjà amorcé par les quatre plots existants. 119 nouveaux logements ont vu leur construction démarrer en 2021 avec un bâtiment consacré à une résidence étudiante et un autre à des logements de toute taille pour les familles comme pour les personnes seules ou les jeunes couples. Ces deux programmes arrivent en amont d'une opération plus vaste qui sera menée sur l'îlot actuellement occupé par les bâtiments de la CCI et de la Poste, qui permettra à terme de construire 280 logements : c'est un véritable morceau de ville qui va se renouveler. Une première tranche de 150 logements devrait donner lieu à un début de travaux dès la fin de l'année 2022. 30 % de ces nouveaux logements, innovants en termes énergétiques, seront des logements sociaux accessibles aux ménages modestes.

Par ailleurs, sur le site de la rue du Magasin Général, une résidence sociale, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à ADOMA - CDC Habitat, permettra de reloger dignement une partie des résidents du foyer de la Batellerie de l'île Jeanty, appelé à être démoli dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), et ceci dans un endroit idéalement situé pour une insertion sociale et professionnelle, à proximité du pôle Gare et du centre-ville. La maîtrise d'œuvre venant d'être décidée, les premiers travaux pourraient démarrer en 2022.

Concernant le Grand Large, deux opérations ont vu leurs travaux débuter et une troisième commencera fin 2021 - début 2022. L'an prochain de nouveaux appels à projets seront lancés afin de poursuivre l'aménagement des espaces

actuellement vacants. Dans la même optique de travailler à la consolidation du quartier et à l'achèvement de son organisation, les travaux d'espaces publics qui permettront de créer une liaison piétonne, dénommée Fil vert, seront préparés en 2022 et pourront débuter selon l'avancée de la construction des logements.
En se projetant plus avant, des réflexions seront poursuivies quant à l'aménagement dit du Grand Large Nord, entre le FRAC et l'ouvrage Tixier.

À Nicodème, les travaux de démolition sont, comme les fouilles, achevés. Les permis de construire ont été validés et les travaux devraient pouvoir démarrer dès la commercialisation réalisée. Cet îlot sera desservi par une traversée apaisée et essentiellement piétonne, qui permettra de rejoindre aisément et agréablement le quai des Américains depuis la rue du Leughenaer. La ville trouvera là un nouvel accès des espaces maritimes et portuaires.

Des quartiers qui se transforment

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la Communauté Urbaine de Dunkerque s'est engagée dans un ambitieux programme de rénovation de 326 M€ et a obtenu de l'État et de ses partenaires un financement de 113 M€. La convention définitive avec l'État sera signée avant la fin de l'année 2021.
La commune de Dunkerque est concernée au travers de quatre quartiers : deux à Dunkerque même, au Banc Vert et l'Ile Jeanty-Plan d'Eau, et deux dans la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer avec les secteurs Guynemer-Jean Bart et les quartiers de la Cité des cheminots et de la Cité Liberté.

À l'île Jeanty

Cinq tours de logements obsolètes (Bateliers, Chaland, Péniche, Bélandres et Chalutiers) seront progressivement démolies. Progressivement, les locataires se voient proposer des logements adaptés à leur composition familiale et au maximum à leurs attentes.

En parallèle, deux projets de construction sont en cours par ADOMA sur l'ancien site de l'ISSTA - cf. supra - et en Basse Ville, rue de l'abbé Choquet, avec la construction d'une pension de famille pour y loger les travailleurs migrants retraités et vieillissants, afin de pouvoir reloger dignement les occupants du foyer ADOMA voué lui aussi à démolition ; il en est de même pour le foyer des Salines pour lequel l'Association des Paralysés de France travaille à un projet ambitieux dans le secteur de Soubise.

En parallèle, les services communautaires et communaux travaillent avec les élus à un projet d'espaces publics qui permettra la transition entre ces espaces voués à démolition et de nouvelles constructions individuelles le long du Plan d'Eau dans les années à venir, entre autres autour de la thématique de l'agriculture urbaine.
Dans cet esprit, le projet de réaménagement provisoire des abords du bunker autour de cultures vivrières a été lauréat de l'appel à projets d'État « Quartiers Fertiles ». Les actions de préparation des sols et des paysages, en vue d'y installer un cultivateur, et un appel à projets seront mis en œuvre en 2022. Des financements communaux et communautaires sont prévus pour ces investissements limités.

Au Banc Vert

Les relogements des habitants concernés par les démolitions se poursuivront en 2022. Tous les habitants de la tour Gambetta ont déjà trouvé un nouveau logement qui correspond à leur profil et à leurs aspirations ; le relogement des locataires de Creuse a débuté en fonction des opportunités répondant aux attentes des habitants. Ces espaces permettront ainsi la construction d'un équipement éducatif innovant - cf. Infra - et l'aménagement d'un nouveau parc. Le paysagiste du projet ayant été désigné, un travail de co-construction avec les habitants de certaines parties du nouveau parc du Banc Vert a été engagé et va se poursuivre en 2022 pour permettre l'engagement de travaux en 2023. Dans le même quartier du Banc Vert, une opération mixte, principalement de logements individuels va débuter sous maîtrise d'ouvrage de Foncière Logement. S'agissant de logements loués à des travailleurs du secteur privé, cette opération permettra de favoriser la mixité de l'habitat dans le quartier.

Enfin, la rénovation du patrimoine bâti ancien en Basse Ville et dans le quartier de la Gare s'accélère. Toujours dans le cadre de la convention conclue avec Action Logement, plusieurs opérations sous maîtrise d'ouvrage de FOH ou de la S3D vont débuter en 2022 afin de livrer des logements pour le parc social.
À terme, ce sont 30 logements qui seront rénovés pour offrir des logements bien utiles aux Dunkerquois, notamment pour les jeunes professionnels.

Une station balnéaire qui poursuit son renouveau

Le renouveau de la station balnéaire passe par quatre piliers :

- des activités estivales toujours plus variées et attractives,
- une nouvelle offre de logements et d'hébergements adaptés pour les Malouins, les résidents secondaires et les touristes,
- une rénovation de la digue et de ses espaces à proximité,
- un environnement préservé dans les parties non urbanisées.

Le Grand Hôtel de Malo-les-Bains, classé 4 étoiles, ouvrira ses 100 chambres et son Spa d'envergure internationale avant l'été 2022, permettant à une nouvelle clientèle de découvrir les charmes de la plus belle plage du Nord. Il contribuera à accueillir les nombreux participants de l'étape du Tour de France. Les 150 logements construits dans le cadre de la même opération ont connu une première livraison partielle en 2021 et le restant le sera au cours de l'année 2022.

Afin de poursuivre cette dynamique, l'opération de logements prévue sur le site de l'ancienne patinoire s'est traduite par la démolition du site en 2021. Les deux phases de commercialisation devraient être achevées fin 2021 permettant aux travaux de construction de débuter en 2022 pour une livraison début 2024.

Enfin, il faut noter l'engagement des copropriétés des îlots bleus dans le cadre du Programme de Ravalement Obligatoire. Avec l'appui financier et technique de la Ville, tous les immeubles connaissent un lifting qui leur redonne le bleu de leur jeunesse. Pour accompagner cet effort, la Communauté Urbaine de Dunkerque rénovera en 2022 les escaliers des îlots bleus pour un meilleur accès à la plage depuis ces logements et la place Paul-Asseman.

En termes d'espaces publics, après la digue des Alliés, la rénovation de la digue de Mer a débuté côté Grand Pavois. L'objectif est de créer une digue plus agréable pour tous, qui permette aux restaurateurs de développer leur activité, et aux touristes et aux Dunkerquois de déambuler avec aisance. En 2022, les travaux se poursuivront dans les secteurs au-delà de la rue de Flandre. Des pontons et des avancées donneront à découvrir autrement la plage et la mer, et différentes attractions viendront rythmer les espaces de déambulation.

La poursuite de l'aménagement de la base de loisirs « Fort Aventures »

À Petite-Synthe, les projets se développent sur le site du Fort : inauguration d'une nouvelle aire de jeux, d'un toutou parc cet été, de nouveaux parcours dans le Fort Aventures et installation d'une buvette à l'entrée du site. Un travail sera aussi mené pour organiser, dès 2022, une relocalisation provisoire des chiens des forces de l'ordre, actuellement accueillis dans le Fort même.
En 2022, la construction de la « Méridienne » marquera l'entrée du site. Cette construction en ossature bois permettra un accueil couvert de 230 m² dont 105m² chauffés pouvant être utilisé hors saison.

B - UNE VILLE PLUS INNOVANTE

Concilier protection de notre environnement et économies pour tous

À l'échelle de la Communauté urbaine, fort des acquis et du succès du bus gratuit, le programme éco-gagnant permet aux habitants tout à la fois de faire des économies d'énergie

et de gagner du pouvoir d'achat. Plusieurs programmes sont en cours qui permettent aux habitants d'y gagner sur tous les tableaux :

- les programmes Éco-Habitat permettent d'accompagner financièrement et en termes d'ingénierie les Dunkerquois qui font des travaux de rénovation énergétique de leur logement ou qui l'achètent avec l'objectif de le rénover,
- le plan vélo+ se concrétise progressivement afin de faciliter les cheminements des cyclistes, le stationnement et le renouvellement de leurs vélos. Dans les quartiers, des box pour permettre le stationnement résidentiel des vélos sur l'espace public seront proposées aux habitants des quartiers. Moyennant un abonnement, les Dunkerquois pourront garer leur vélo de manière aisée même quand leur logement ne le leur permet pas,
- les Dunkerquois qui le souhaitent pourront contracter un abonnement avantageux d'achat de gaz et d'électricité grâce à un appel d'offres groupé et sécurisé,

La commune prendra part à ce grand mouvement en :

- accentuant son programme d'isolation de ses bâtiments. En 2022, trois sites seront isolés complètement avec des gains importants en termes de consommation énergétique : les écoles Lamartine et Jules Ferry, ainsi que la salle de sports Racine,
- changeant les dispositifs de production de chaleur les plus obsolètes et en développant les énergies renouvelables, avec l'installation d'un dispositif de géothermie au château Coquelle, dans la suite des investissements 2021 (pose de panneaux photovoltaïques dans deux écoles et installation d'une chaudière à pellets à la Mairie de quartier de Petite-Synthe). Des études et des travaux seront aussi menés pour installer un approvisionnement de chaleur via la géothermie pour les tennis de la Licorne. Des panneaux photovoltaïques seront aussi installés afin d'alimenter, partiellement, en électricité le Stade de Flandre.
- engageant une réflexion sur le stationnement des vélos aux abords de nos équipements, en lien avec les investissements communautaires,
- poursuivant notre programme de rénovation des chaufferies les plus anciennes, en complémentarité avec les travaux d'isolation,
- validant en 2022 un schéma de cohérence des ambiances nocturnes permettant d'avancer plus encore vers un éclairage public économe en énergie, sécurisant pour les habitants et mettant en valeur le patrimoine urbain communal,
- ajustant son parc automobile autour d'une flotte plus propre. A titre d'exemple, des triporteurs à assistance électrique seront acquis pour les équipes des espaces verts qui agissent dans les quartiers de Dunkerque.

L'amélioration continue de la performance énergétique de nos bâtiments ainsi que le travail sur les exploitations de

chauffage et l'achat des fluides permettent en 2022 de stabiliser la charge de nos fluides dans le budget de la commune, malgré d'importantes augmentations des coûts des énergies à l'échelle mondiale.
Ce travail s'inscrira dans une **action plus globale de la commune pour améliorer les performances et l'entretien de son patrimoine bâti**, avec la poursuite de travaux pour rénover les toitures de nos bâtiments et le développement de petits travaux qui améliorent le quotidien des usagers de ces bâtiments. En 2022, des investissements complémentaires seront réalisés pour finir la rénovation de la toiture de la Maison de quartier du Pont Loby et des travaux de couverture seront menés sur l'école Jules Ferry. Cette même année, seront effectués les études et les travaux conservatoires préalables nécessaires à la réfection de l'ensemble de la toiture du château Coquelle. Enfin, le programme de renouvellement des toitures du centre technique municipal sera poursuivi, en s'attaquant en 2022 à celles des ateliers des régies bâtiments.
Des interventions sont aussi prévues sur les huisseries de l'école de la Meunerie, de la salle des Glacis, de l'OHVD à Bizet, de la direction du logement et de l'habitat, de l'hôtel de ville, de l'hôtel de l'Armateur...

En parallèle, une optimisation du patrimoine communal se poursuit afin de regrouper dans des locaux plus récents, les services à la population qui sont parfois dans les locaux vieillissants et de céder ou de mettre à bail les biens qui n'ont plus d'intérêt direct pour assurer un service public. À titre d'exemple, 2022 verra le démarrage des travaux de réhabilitation du château Loubry en lieu de réception largement ouvert.

Une modernisation des services et des équipements innovants tournés vers l'avenir et vers les besoins réels des habitants

Dans le même esprit que la B!B et de son succès, la Ville va progressivement repenser l'ensemble de ses équipements afin :

- d'adapter leur cadre aux nouvelles attentes de la population et aux besoins des Dunkerquois d'aujourd'hui et de demain,
- de réfléchir à des lieux plus flexibles, plus partagés qui invitent les différents acteurs à passer de la logique de guichet à un accompagnement bienveillant et davantage individualisé des habitants,
- d'optimiser les surfaces des locaux car les premières économies d'énergie sont celles que l'on réalise en réduisant les surfaces bâties et en mutualisant les usages.

En 2021, la commune a ainsi ouvert une **nouvelle antenne du CCAS** rue Jules-Cardock, dans le secteur Louis XIV, pour les habitants **de Petite-Synthe, du Jeu de Mail, du Carré de la Vieille et de la Basse Ville**. Dans les mêmes locaux, a été installée l'agence postale communale qui a pris le relais de l'agence postale de la rue de la Bastille et qui permet d'offrir un service postal et bancaire de proximité aux habitants du secteur. Sur le même site, les Dunkerquois pourront découvrir les productions, toujours audacieuses, de l'atelier de couture du CCAS qui permet à des personnes en insertion d'exprimer leurs talents et de créer des vêtements, en vente, qui seront exposés dans un show-room dédié.

Dans cet esprit, les travaux de Trystram, réalisés suite à l'incendie, seront complétés par des aménagements permettant aux enfants, aux enseignants et aux parents de disposer d'un équipement d'apprentissage fonctionnel.

L'école du futur, en préparation dès aujourd'hui, pour relever les défis du XXIe siècle

Le projet d'équipement éducatif sur lequel la Ville va continuer d'innover est le projet emblématique de l'équipement public du Banc Vert.

Les travaux se poursuivront à un rythme soutenu afin de permettre le démarrage du chantier en septembre 2022. Ce nouveau lieu regroupera les élèves des écoles Meurisse et Giono ainsi que les usagers de la maison de quartier du Banc Vert, tous trois actuellement accueillis dans des locaux vétustes.
Un projet d'ensemble a été conçu avec les équipes de l'Éducation nationale et de la maison de quartier ainsi qu'avec quelques autres partenaires pour offrir un équipement innovant où les espaces sont partagés et où les habitants trouveront des propositions quel que soit leur âge. Ce lieu disposera de deux cours d'école qui seront fortement végétalisées et conçues en continuité avec le nouveau parc qui sera créé dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier du Banc Vert.
Cet équipement s'ouvrira sur des parvis et le futur parc du Banc Vert où le piéton sera prioritaire et protégé.
Enfin, en termes d'innovation, ce bâtiment sera conçu avec du béton bas carbone, du bois afin d'atteindre des performances énergétiques telles que son besoin dans le domaine sera très limité. Il sera aussi le lieu d'une expérimentation « zéro perturbateur endocrinien ».
Dunkerque a fait de l'éducation une priorité et construit dans ce cadre une politique éducative ambitieuse de la petite

enfance à l'enfance qui passe par la lutte contre les inégalités et l'échec scolaire. Dans ce cadre, des projets innovants ont été mis en œuvre comme les classes vacances, les classes bonus visant au « zéro échec scolaire » et les ateliers linguistiques destinés à sensibiliser les petits Dunkerquois à la pratique des langues étrangères.

La réussite éducative : poursuite de l'objectif zéro échec scolaire

Afin de donner aux enfants les meilleures chances de réussir, la Ville, avec son opérateur la Maison de l'Europe, propose à nouveau des **ateliers linguistiques** en anglais et néerlandais sur les temps du soir en parallèle de l'organisation des accueils périscolaires dans toutes les écoles élémentaires pour les enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2. Ces ateliers ont vocation à sensibiliser les enfants aux langues étrangères, favoriser la réussite scolaire et garantir l'égalité des chances de tous les enfants.

La Ville de Dunkerque s'est mobilisée aux côtés de l'Éducation nationale afin d'accompagner et de soutenir les enfants qui ont été privés d'école durant le confinement 2020 en proposant un dispositif exceptionnel entièrement gratuit : les « **Classes Vacances** ». L'enjeu était de faire l'école autrement en combinant consolidation des apprentissages, activités éducatives et ludiques hors les murs. Il est envisagé de réaliser des sessions durant les petites vacances (hiver et printemps) en plus des deux sessions estivales et en complémentarité des « **classes vacances natation** » de la direction des sports.

Pensé avant la crise sanitaire, le dispositif des « **Classes bonus** » mis en place en 2020 à titre expérimental dans les écoles André-Nita, Paul-Meurisse, Louise-de-Bettignies et Lucien-Maillart est reconduit. Le principe : offrir aux élèves des classes élémentaires la possibilité de profiter d'un accompagnement aux devoirs gratuit au sein même de leur école. Les Classes bonus ont permis l'an passé à 207 élèves de bénéficier d'un soutien dans leurs apprentissages. Pour la rentrée 2021, quatre nouvelles écoles intègrent ce dispositif : il s'agit des écoles de la Porte d'Eau à Dunkerque-Centre, Kléber à Malo-les-Bains, Jules-Ferry et Trystram à Petite-Synthe, dont 642 élèves pourraient potentiellement bénéficier. Quatre autres écoles bénéficieront de ce dispositif à la rentrée 2022, ce qui portera le nombre à douze écoles. La Ville de Dunkerque a réalisé en 2021 au sein de l'école de la Porte d'eau une **cour résiliente**, baptisée « cour du futur » dont le concept repose sur la création d'une cour d'école innovante qui soit attrayante, stimulante, évolutive, accessible et inclusive, respectant les principes du développement durable. Pour l'année 2022, la direction de l'enfance propose une réflexion sur l'aménagement d'**une seconde cour du futur** au sein du quartier de Malo-les-Bains ou de Rosendaël, qui pourrait être réalisée en 2023, l'année scolaire 2022 étant nécessaire pour réunir les partenariats, concerter la communauté éducative et engager une démarche avec nos prestataires.

Le projet de Cité éducative de Dunkerque et Grande-Synthe retenu par le ministère chargé de la Ville au début de l'année 2021 a reçu définitivement la labellisation de l'État. Porté par ces communes, il fait partie désormais des 21 Cités éducatives de la région des Hauts-de-France. La démarche des Cités éducatives consiste en un programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative dans les quartiers à faible mixité sociale. Celle-ci vise à la fois à instaurer un nouveau cadre collectif de travail et à fixer un nouveau cap dans les sites où le défi éducatif est le plus ambitieux.

Le plan d'action s'appuiera sur l'existant mais bénéficiera de mesures nouvelles ou renforcées pour mettre en œuvre les priorités identifiées par les partenaires. Ainsi, une quarantaine d'actions seront déclinées dans le cadre des six axes définis et concertés de manière collégiale entre les communes, l'État, l'Éducation nationale, les différents partenaires, les parents et les enfants.

La composition des repas en restauration scolaire évolue avec l'offre d'une option végétarienne quotidienne destinée à favoriser la diversité de l'alimentation des enfants. Elle permet de répondre aux attentes de nombreux parents qui, pour des motifs divers, liés à l'environnement, à la santé ou encore à la religion, ne souhaitent pas que leurs enfants consomment de la viande ; à charge pour la collectivité de veiller à un apport de protéines nécessaire à l'équilibre nutritionnel de tous les enfants.

Parallèlement, dans le cadre de la **réduction des perturbateurs endocriniens**, les repas seront désormais livrés et réchauffés en gastronomes inox à la place des barquettes en polypropylène. Cette mesure entre en cohérence avec notre choix de servir des repas de qualité, produits localement ou issus de l'agriculture biologique.

Poursuivre la végétalisation de notre commune

Après la réfection de grands parcs sous le précédent mandat (extension du jardin du LAAC, square Benjamin-Morel, jardin de la mémoire…), l'attention est davantage portée aux **espaces de quartier**.

En 2021, la place Prigent a achevé sa rénovation, fruit d'un travail de co-construction avec les habitants dans le cadre de la Fabrique d'Initiatives Locales des Glacis. De même, le travail mené lors de la Fabrique d'Initiatives Locales en Basse-Ville sur le square Ovion a trouvé des traductions concrètes et innovantes, notamment en termes d'inclusion, après une période de consolidation et d'étude technique, comme cela a été le cas pour le square Cassin à Rosendaël. Le parc urbain du Banc Vert fera l'objet de premiers échanges avec les habitants. D'autres espaces de quartier devraient aussi faire l'objet de réflexions et de concertation.
Les études s'engageront pour planter des espaces de vergers dans la commune et les développer au cours du mandat.

Le plan arbres de la commune se poursuit à un rythme régulier de plantations et s'appuie désormais sur le plan 200 000 arbres de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Les premières plantations d'arbres fruitiers devraient avoir lieu sur le site Dunant-Garennes. Une attention sera portée pour végétaliser encore plus les cimetières par des aménagements arborés et des engazonnements d'allées. Il s'agit non seulement de répondre à la nécessité d'une gestion plus écologique de ces sites mais aussi de les embellir afin que les proches des défunts puissent s'y recueillir de manière apaisée, en proximité avec la nature.
Le programme de reprise de concessions, engagé depuis plusieurs années et qui s'accélère, confère des opportunités de recréer des alignements de concessions plus aérés et mieux verdis. Il permet aussi de préserver des terres agricoles en retardant les nécessaires extensions des cimetières.

Enfin, une réflexion sera lancée sur l'ensemble des **abords des canaux**, dans l'esprit des plantations réalisées dans le secteur de la rue de Cunette ou de l'aménagement des quais aux Fleurs et des Maraîchers, en particulier dans le quartier des Glacis. Le patrimoine arboré de la commune qui arrive en fin de vie va être sondé afin d'anticiper son remplacement et de supprimer les sujets qui pourraient, à terme, présenter des faiblesses structurelles.

Adapter les administrations communale et communautaire aux enjeux de notre territoire

L'adaptation de l'administration communale et communautaire se poursuivra en 2022 avec la **réorganisation des services qui poursuivront leurs rapprochements** afin de mutualiser leurs forces et d'améliorer encore la qualité des services publics rendus aux usagers.
Les administrations communale et communautaire doivent conjuguer leurs forces pour conduire les chantiers de la transition écologique, numérique et sociale qui vont marquer l'action locale et les services publics dans les prochaines années.

Elles doivent le faire en maintenant **deux principes essentiels : la proximité et l'efficacité.**
Il s'agit bien d'être plus proche et plus efficace pour les habitants de notre ville et de notre territoire, par exemple en rapprochant la gestion des déchets à la Communauté urbaine et celle de la propreté à la Ville.

Rapprocher des fonctions similaires à la Ville et à la Communauté urbaine (ressources humaines, finances…) permet de mieux mobiliser les énergies sur les sujets les plus complexes, sur ceux où les agents pourront développer le plus d'innovations dont nous avons besoin pour mettre en œuvre le projet de mandat pour les habitants du Dunkerquois.

Après une année 2021 qui a vu les directions des moyens généraux, de la commande publique, du pilotage et de l'accompagnement au changement être mutualisées Ville-CUD, au 1er janvier 2022, c'est le premier service CUD et Villes (14 communes du territoire) qui verra le jour : celui de l'éclairage public. Enfin, en 2022, les directions des bâtiments d'une part et des ressources humaines d'autre part, devraient être mutualisées.

Innover et approfondir la participation de tous au service de la vitalité démocratique

Depuis 2014, la Ville a innové en instaurant des **Fabriques d'Initiatives Locales**, ouvertes à tous, pour faire de la co-construction avec l'ensemble des habitants qui le souhaitaient, sur des objets de travail relevant du quotidien, de projets structurants, d'enjeux de société ou du vivre ensemble (usages de la nouvelle B!B, base de loisirs du Fort Aventures, plans de circulation dans tous les quartiers, rénovation de squares de proximité...), mais aussi des démarches pour soutenir les initiatives citoyennes au travers du fonds d'accompagnement citoyen des initiatives locales (FacIL) ou le soutien à la vie associative (au travers de Tous acteurs pour Dunkerque par exemple).

Après une période d'accalmie liée à la crise sanitaire, de nombreuses démarches se mettent en place afin d'impliquer toujours plus de citoyens et de renforcer le lien social :

- des **actions de pédagogie et d'éducation populaire**, mobilisant le cas échéant des partenaires et permettant d'enrichir les échanges et de prise de recul,
- des dispositifs de consultation sont mis en place afin d'échanger librement avec la population d'un îlot de vie via les **tréteaux-tonnelles ou des diagnostics en marchant** ou sur des thématiques particulières comme la concertation séniors en cours,
- des démarches de **co-construction de l'action publique** reposant sur la confrontation des points de vue comme les **Fabriques d'Initiatives Locales (FIL)** et plus particulièrement en 2021-2022 les FIL « îlots apaisés »,
- des dispositifs de codécision comme les **votations**,
- des dispositifs de **soutien aux initiatives citoyennes** renforçant le pouvoir d'agir des habitants comme le **Fonds d'accompagnement citoyen des Initiatives Locales (FacIL)**, la plate-forme « jagispourmaville.fr » visant à renforcer le pouvoir d'agir des habitants volontaires, tout comme la mise en place d'un **budget participatif de proximité**.

Ce budget participatif de proximité permettra à une assemblée citoyenne d'habitants de décider et de financer la réalisation d'un projet à hauteur de 20 000 € pour leur îlot de vie, que leur choix se porte sur des améliorations du quotidien ou des actions relevant du vivre ensemble. Appuyée par une maison de quartier pour les modalités de travail et par la Ville quant à la faisabilité des projets, cette assemblée sera souveraine pour déterminer l'usage ou les usages de ces fonds. Débuté en 2021, le projet arrivera à maturité en 2022 dans le secteur de la Basse Ville, premier territoire d'expérimentation. Par ailleurs, l'expérimentation du concierge de quartier aux Glacis sera également étendue à la Basse Ville en 2022.

2022 sera également une année de **soutien renforcé à la vie associative locale** fortement fragilisée par la crise sanitaire. La plateforme d'engagement citoyen et associatif « jagispourdunkerque.fr », étendue à l'échelle communautaire en 2021 en adoptant le nom « jagispourmaville.fr », en sera l'un des leviers en complément des événements comme les journées « Tous acteurs pour Dunkerque » et la consolidation des engagements réciproques entre la Ville et les associations.

La nécessité de revitaliser la confiance dans l'action publique et d'entretenir la vitalité démocratique à l'échelle communale requièrent d'innover sans cesse en la matière et la Ville entend être au rendez-vous de ces enjeux.

C - UNE VILLE PLUS HUMAINE ET ATTENTIVE À CHACUN

Renforcer les parcours de réussite au bénéfice des jeunes

Pour de nombreux jeunes, le financement des études repose sur une activité salariée annexe. Les « **parcours de réussite** » ont été imaginés et mis en œuvre pour qu'aucun Dunkerquois ne soit contraint d'arrêter ses études pour des questions d'argent, en développant pour chaque jeune des soutiens adaptés à sa situation spécifique. En 2022, la Ville travaillera à renforcer le panel d'outils proposés aux jeunes (jobs étudiants / saisonniers, notamment au sein d'entreprises privées, développement de nouveaux partenariats) tout en poursuivant un accompagnement visant à leur permettre l'accès aux dispositifs de droit commun. La priorité sera d'intensifier cet accompagnement individuel afin de prévenir au maximum la sortie du système scolaire de jeunes non diplômés.

Dans un souci d'efficience et de lisibilité, la Mission Jeunesse et ses partenaires travailleront à la création d'un **centre de ressources unique** qui prendra place au sein de la Maison du Développement pour offrir aux jeunes et à leurs parents une porte d'entrée unique pour tous les sujets de leur quotidien (information, formations et orientation, stages, aides financières, loisirs, logement, santé, engagement citoyen, mobilité…).

La Mission Jeunesse contribuera également à l'élaboration du programme Odyssée, piloté par la CUD et dont l'objectif sera de développer la mobilité des jeunes.

2022 sera aussi l'année des **Assises de la jeunesse**. La Ville sera activement mobilisée aux côtés de la Communauté urbaine dans la construction de ce temps fort, notamment au moyen de démarches de **co-construction avec les jeunes** pour faire émerger dans le dialogue l'expression de leurs attentes, de leurs envies et de leurs besoins.

Enfin, plus globalement, la Mission Jeunesse continuera par ses actions d'éducation populaire à accompagner les jeunes Dunkerquois dans leurs projets, à développer leur pouvoir d'agir et à valoriser leur audace.

Donner aux séniors toute leur place dans la cité

En matière de politique séniors, la création de la Mission Séniors début 2021 a permis d'offrir une meilleure visibilité de l'action municipale en direction des personnes de plus de 60 ans en termes d'animations, de lutte contre l'isolement ou au travers de la campagne « passeports, banquet, colis ».

Après la grande consultation menée cet automne au cours de laquelle près de 700 personnes de plus de 60 ans se sont exprimées sur l'offre d'animations et l'engagement des séniors, l'année 2022 sera une année de co-construction pour continuer de :

- proposer des animations et des services qui contribuent à une vie sociale active dans les différents quartiers de Dunkerque,
- garantir un soutien humain notamment pour les personnes les plus isolées,
- permettre aux séniors de rester acteurs de la cité et de valoriser leurs expériences au service des autres.

Cette démarche participative permettra d'adapter l'offre municipale de services en direction de tous les séniors. Ainsi, la Ville envisage-t-elle de s'inscrire dans le réseau Ville amie des aînés avec l'objectif de prendre en compte le vieillissement de la population dans l'ensemble des politiques publiques municipales. Cette démarche permettrait d'inviter l'ensemble des acteurs du territoire pour que les initiatives publiques et privées contribuent à faire de Dunkerque une ville où il fait bon vieillir. Enfin, l'offre de logements adaptés aux séniors va s'élargir avec la rénovation des résidences Van Eeghem ou des logements adaptés du secteur Descartes et Roux. Un travail sur une résidence intergénérationnelle en Basse-Ville est aussi sur le point de se concrétiser.

Animer la proximité par les maisons de quartiers et animer la ville grâce à sa richesse associative

L'année 2021 aura permis à l'Aduges de réécrire les projets sociaux des treize maisons de quartier, de mettre en place une enquête de notoriété, d'élargir ses horaires d'ouverture aux samedis, de se mobiliser pour la création du lien social lors des fêtes des voisins par exemple, l'accompagnement des démarches de démocratie locale en lien avec les services municipaux, la pérennisation des dispositifs d'inclusion numérique et l'engagement d'actions nouvelles, par exemple, vers les nouveaux retraités.

En 2022 les maisons de quartier iront au-devant des habitants, notamment via une forte mobilisation sur l'espace public au cours du premier semestre 2022.
La stratégie de communication de l'Aduges sera repensée afin d'améliorer la notoriété des maisons de quartier, la visibilité de leur action (via une communication de proximité) et des lieux qu'elles animent.
Une refonte du système d'information doit également permettre à l'association de moderniser son fonctionnement et d'améliorer le service rendu à la population.
L'Aduges restera le partenaire privilégié de la Ville pour la mise en œuvre des dispositifs de démocratie locale comme le FacIL et le budget participatif de proximité au travers de fonds dédiés.
Enfin, l'accès pour tous les habitants à un socle de services gratuits est réaffirmé (accueil, accompagnement aux démarches administratives, accompagnement numérique, accompagnement des jeunes, ateliers cuisine, repair café, accompagnement des démarches participatives…). Les maisons de quartiers s'inscrivent dans une logique de lieux de proximité connus de tous les Dunkerquois, offrant des services reconnus qui stimulent le « vivre ensemble » et qui s'ouvrent sur la ville, le territoire et la société d'aujourd'hui.

Une convention régissant les relations entre la Ville et l'Aduges sera présentée au conseil municipal en mars 2022. Elle fixera les orientations stratégiques partagées, les objectifs opérationnels, les engagements réciproques ainsi que la gouvernance.

En matière de vie associative, l'année 2022 permettra de poursuivre les actions concrètes de soutien au secteur associatif fortement ébranlé par la crise sanitaire. Un salon ressources co-construit avec la maison de la vie associative sera proposé au premier semestre 2022 pour identifier les points d'appui nécessaires afin de renforcer la vitalité associative, facteur d'attractivité et de cohésion sociale à l'échelle de notre ville. La mobilisation de bénévoles au travers de la plateforme « jagispourmaville.fr », de « Tous acteurs pour Dunkerque ! » et de mobilisations ciblées se poursuivront pour faire vivre ce riche tissu associatif.

Renouveler l'action sociale et amorcer la mise en place d'un service public universel des besoins essentiels

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) poursuivra ses actions pour prendre soin des personnes quelles que soient leurs fragilités : perte d'autonomie nécessitant un portage de repas à domicile, situation financière fragilisée par la crise sanitaire, freins à lever pour retrouver un emploi, hébergement pour une personne âgée devenue dépendante, accompagnement budgétaire ponctuel, soutien pour la réalisation de démarches en ligne et l'accès aux droits… Chacun peut trouver dans une des trois antennes du CCAS un accueil bienveillant et un accompagnement humain. Le CCAS déploie ses actions dans une logique de proximité et de partenariat pour faciliter l'accès à ses services. En 2021, le CCAS constate une forte hausse de fréquentation par rapport à 2019, de l'ordre de 30 % qui ne se traduit pas à ce stade par une hausse du recours aux aides facultatives : les habitants sont avant tout à la recherche d'un accompagnement humain qu'ils ne trouvent plus auprès d'autres acteurs publics qui ont restreint l'accueil inconditionnel et massivement dématérialisé leurs services. Les référents sociaux utilisent aujourd'hui « aidants connect » pour épauler de façon sécurisée les personnes en difficultés avec le numérique.

Le CCAS continuera également d'offrir une offre pour les personnes en perte d'autonomie et leurs proches au travers du portage de repas à domicile, d'un accueil de jour pour les personnes malades d'Alzheimer, de résidences autonomie proposant des logements et des animations favorisant le bien vieillir, d'une petite unité de vie pour des malades d'Alzheimer ou d'établissement pour l'hébergement des personnes âgées dépendantes. Fortement bousculés pendant la crise sanitaire, les établissements pour personnes âgées restent soumis à des enjeux de recrutement, de formation et de fidélisation des équipes afin de garantir un haut niveau de service aux personnes accueillies ainsi qu'à des enjeux relatifs à l'entretien et à la modernisation des établissements.

En 2022, le CCAS poursuivra également l'animation de la démarche « **service public universel des besoins essentiels** » avec les différents partenaires de l'action sociale mais aussi avec les habitants. Comment faire en sorte que toutes et tous, en particulier les plus éloignés de la participation, puissent exprimer à la fois leurs besoins et les solutions qu'ils imaginent ? Comment s'assurer qu'aucun besoin essentiel reste sans réponse ? Comment garantir que l'humain reste au cœur de la conception du service public et que chacun trouve les ressources pour s'épanouir individuellement et le plaisir de vivre ensemble ?

Poursuivre une politique sportive alliant santé et cohésion sociale

Dans le domaine du sport, le développement des activités physiques et sportives pour tous sera poursuivi avec le dispositif Sport-Pass visant à sensibiliser les enfants à la pratique sportive avec des tarifs adaptés aux revenus des familles. Les activités annuelles et stages pendant les vacances sont organisés dans l'optique de favoriser la cohésion sociale par le sport dans les différents quartiers de la ville. Dans cet esprit, l'accompagnement financier et logistique des 150 associations sportives sera poursuivi avec une attention particulière sur l'accompagnement post crise sanitaire.

Le développement des activités physiques et sportives s'inscrit dans le domaine de l'éducation avec la prise en charge par les éducateurs sportifs municipaux de l'apprentissage de la natation dès la grande section de maternelle et de l'éducation physique et sportive à l'école primaire. S'agissant de la natation, la Ville généralisera sur toutes les vacances scolaires **les classes vacances natation**. Ce dispositif innovant permet aux enfants ne maîtrisant pas la pratique de la natation et l'autonomie en milieu aquatique de bénéficier d'un apprentissage renforcé sous forme d'un stage d'une semaine associant sur la journée apprentissage de la natation, jeux aquatiques, activités manuelles et ludiques, et pause-méridienne. Ces classes vacances natation dont la première édition s'est déroulée aux vacances de Toussaint seront totalement prises en charge par la Municipalité et gratuites pour les familles.

La politique sport-santé, initiée depuis 2019 avec le dispositif Sport Santé sur Ordonnance, sera développée et renforcée dans le cadre de la Maison Sport Santé avec une stratégie s'articulant autour de sept axes : renforcer l'accès à la pratique sportive, développer le sport santé sur ordonnance, mettre en place une offre de formation élargie, accompagner et développer les projets sport santé, développer un réseau partenarial, identifier un espace ressources Maison Sport Santé et diversifier les ressources financières. Nouveauté 2022 : des séances d'accès gratuit Sport Santé seront initiées dans les quartiers de la ville pour les adultes, la Municipalité considérant ainsi le sport comme un besoin essentiel. Par ailleurs, dans le cadre des activités de la Maison Sport Santé, la Ville développera l'accompagnement personnalisé des publics souhaitant se remettre à l'activité physique via ses éducateurs sportifs en apportant conseils, suivi et orientation pour une pratique sportive adaptée à chacun.

Le patrimoine sportif, outil essentiel de développement des activités physiques et sportives, poursuivra sa cure de modernisation et de rénovation entreprise depuis 2014 à l'image du stade Tribut qui sera totalement achevé tout début 2022 et offrira un équipement de rayonnement d'agglomération aux Dunkerquois.

Après la définition des programmes avec les associations utilisatrices, la seconde phase du stade Kathrine-Switzer démarrera courant 2022 avec la construction de vestiaires et de locaux pour les clubs. Dans le même secteur, la rénovation massive des tennis de la Licorne débutera. Elle permettra de diversifier les pratiques et d'offrir des conditions optimales pour la pratique des sports de raquette.

La piscine Paul-Asseman, quant à elle, démarrera sa réhabilitation courant 2022. Grâce aux travaux de gros entretien hydraulique et de clos-couvert, cette démarche de rénovation énergétique ambitieuse du bâtiment permettra de limiter les coûts de fonctionnement de l'équipement et de préserver notre environnement. Après les phases d'études techniques, et grâce à l'aide de l'Agence nationale du sport et du fonds piscine de la Communauté Urbaine de Dunkerque, les travaux pourront s'engager en 2022.

Le chantier s'étalera jusqu'à fin 2023-début 2024. L'établissement fonctionnera partiellement en 2022 avec l'ouverture du bassin de 25 m et la fermeture du bassin de 50 m. À terme, la réhabilitation de la piscine olympique permettra des gains énergétiques, une modernisation des espaces, une mise aux normes de l'équipement et un confort accru pour les usagers.

Enfin, l'entretien des terrains synthétiques se poursuivra.

Sur le plan de l'événementiel, après une année 2021 marquée en partie par la crise sanitaire, 2022 renouera de la plus belle des manières avec l'événementiel par l'accueil de

la 4e étape du Tour de France. Ville départ le mardi 5 juillet, première ville française à accueillir le Tour après son grand départ depuis le Danemark, la ville bénéficiera d'un coup de projecteur médiatique exceptionnel avec la présence de 1 500 journalistes, une diffusion télévisée dans 190 pays, la présence de 100 chaines de télévision dont 60 en direct. Le premier événement mondial annuel permettra à la ville de bénéficier de retombées économiques importantes avec l'arrivée des 4 500 suiveurs à compter du dimanche 3 juillet au soir. Cet événement valorisera notre plage et sa destination touristique, tout en permettant à la population de se retrouver autour d'une manifestation sportive, festive, populaire et gratuite. Le Tour de France sera l'occasion de développer la pratique du vélo et du cyclisme. C'est dans cet esprit que sera mis en place un programme d'animations spécifiques les mois précédents l'accueil du Tour de France dont « un tour avant le Tour » le dimanche 3 juillet. La Municipalité poursuivra par ailleurs son soutien aux événements organisés par les associations, à l'image des 4 Jours de Dunkerque, du championnat de France de Triathlon ou encore des championnats de France de Tir à l'Arc. Les Boucles Dunkerquoises et Dunkerque en Survêt complèteront un calendrier sportif événementiel 2022 riche et diversifié.

Développer une offre culturelle pour répondre aux enjeux de notre société

La direction de la Culture et des relations internationales poursuivra durant l'année 2022 la mise en œuvre de la stratégie culturelle de territoire (Dunkerque Culture 21) avec une attention particulière portée aux droits culturels et notamment par le soutien à l'action culturelle dans les quartiers comme, par exemple, l'accompagnement de la démarche collaborative du projet de fresques travaillées avec le territoire de Petite-Synthe (avenue du Banc Vert et sur la palissade de chantier du futur équipement du Banc Vert).

Le projet structurant du réseau des bibliothèques sera l'ouverture prévue au printemps 2022 de la nouvelle bibliothèque de Malo-les-Bains, fusionnée avec la bibliothèque des sables. La politique documentaire, quant à elle, poursuivra le rééquilibrage des collections dans les bibliothèques de quartier qui voient leur projet culturel, social, éducatif réécrit, tout en renforçant les collections de la B!B. Le réseau des bibliothèques continuera à mettre l'accent sur les partenariats pour, entre autres, dynamiser sa mission d'inclusion sociale. Grâce au partenariat avec L'AR2L (Agence régionale du livre et de la lecture des Hauts-de-France) conclu sur deux ans, à compter de 2022, la coordination et la numérisation des collections patrimoniales dunkerquoises seront valorisées et rendues visibles à l'échelle régionale.

La direction des musées travaillera à l'organisation d'événements majeurs : les 40 ans du LAAC et la préparation de la triennale Gigantisme Art et Industrie, tout en maintenant une programmation d'expositions accessibles pour le plus grand nombre (autour de l'œuvre de Marinette Cueco et de Jean-Luc Poivret par exemple).

Le projet de musée des Beaux-Arts fait l'objet d'une étude de programmation jusqu'en 2022. Celle-ci permettra, courant 2022, de déterminer un site pour le musée des Beaux-Arts et de traduire le projet scientifique et culturel au sein d'un programme fonctionnel, technique et architectural.

Parallèlement, les équipes œuvreront au travail préparatoire au projet de nouveau musée, notamment par l'acquisition d'objets patrimoniaux et la restauration d'œuvres.

Le secteur des pratiques artistiques poursuivra sa mission de formation, de diffusion et de médiation auprès de tous les publics.

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique (CMAD) développera son action auprès des publics des quartiers en favorisant la diversité qui constitue l'un des enjeux principaux du projet d'établissement. Le travail participatif autour du Projet Musique Voyage Paroles Exil clôturera ainsi la saison.

L'École municipale d'arts plastiques (EMAP) qui accueille près de 400 élèves fera intervenir des artistes durant l'année 2022 et rééditera ses stages durant les vacances scolaires en partenariat avec les étudiants étrangers de l'ESÄ.

L'étude de programmation et de faisabilité du schéma directeur du site de l'Esplanade sera finalisée en 2022. La priorité concerne la prise en compte, pour le Conservatoire de musique et d'art dramatique, de l'amélioration des conditions d'accueil des élèves, des parents et de tout usager habitué ou non des lieux, dans le respect de chacun ainsi que les possibilités de mixer les rencontres artistiques du fait de la proximité de l'ESÄ.

En termes de rayonnement et d'attractivité, la mission patrimoine sensibilisera et valorisera auprès des habitants et des touristes, le patrimoine de la Reconstruction (publications plaquette et dynamisation des Journées européennes du patrimoine).

En matière de culture scientifique et de valorisation des fonds marins, l'amélioration et la conservation des nombreuses tortues marines sera rendue possible par la rénovation intégrale de l'aquarium les contenant au sein de l'Aquarium de Dunkerque.

Poursuivant sa politique d'entretien et de restauration de sa riche statuaire, signe d'une histoire longue et passionnante, la Ville rénovera deux monuments en 2022 : le mémorial de la digue des Alliés et le monument-clef du cimetière de Dunkerque « Dunkerque à ses morts ». Ces travaux seront réalisés avec des sociétés spécialisées et viendront en complément de la restauration de la marquise et de la statue de Louis XIV prévue début 2022.

Répondre aux besoins de tranquillité et de sécurité des Dunkerquois

La ville dispose désormais des outils nécessaires pour atteindre son objectif de renforcement de la tranquillité publique.

En termes opérationnels, **la police municipale** est en effet forte de plus de 80 agents répartis dans les brigades territoriales, le GSI (groupe de soutien et d'intervention), le GICN (groupe d'intervention canin de nuit) et le CCSO (centre de commandement et de supervision opérationnel) qui travaillent 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. En termes de moyens stratégiques, elle dispose de l'OMID (observatoire municipal des incivilités et de la délinquance) qui rassemble tous les faits connus par la police municipale, la police nationale et les services municipaux, permettant ainsi, pour un quartier donné et un moment donné, de cibler les interventions ou la présence de la police municipale.

Des policiers municipaux **référents** formés et spécialisés en matière de violences conjugales, de bruit de voisinage, de maltraitance animale, d'infraction à l'urbanisme sont désormais présents dans chaque brigade et peuvent gérer au quotidien les situations conflictuelles et leurs conséquences auprès des victimes. Des interventions sont organisées dans les écoles pour sensibiliser les jeunes à ces problématiques. Le comité de vie nocturne participe à la lutte contre les nuisances sonores des établissements de nuit.

La réorganisation des cinq **brigades territoriales** participera au renforcement des missions d'îlotage de ces brigades et à l'accroissement de la présence de la police municipale auprès des habitants.

Le groupe de suivi de la tranquillité publique permet aussi de mutualiser les forces de l'ordre, de réfléchir au dispositif à mettre en œuvre dans les zones sensibles.

Le système de **vidéo protection** vient en appui des actions de la police municipale. La vidéoprotection est présente dans tous les quartiers, les images sont visionnées en permanence au CCSO qu'il s'agisse d'images provenant des quartiers de Dunkerque ou de Fort-Mardyck. Concernant les images de Saint-Pol-sur-Mer, une étude est en cours afin de permettre au CCSO de les visualiser la nuit et les week-ends en dehors des heures de présence des agents de Saint-Pol-sur-Mer devant les écrans de surveillance. Cet équipement permettra à la police municipale de Dunkerque d'avoir un appui vidéo en cas d'intervention sur le territoire de la commune associée. Des travaux de mise en place d'un relais par fibre optique s'avéreront nécessaires. Compte tenu du déploiement de la vidéoprotection, un renforcement de la capacité de stockage des images devra être mis en place en parallèle du maintien de la sécurisation des transports d'images vers le CCSO.

L'année 2022 sera aussi celle de la mise en œuvre des actions retenues par le **contrat de sécurité intégrée**. Pour mémoire, il s'agit pour l'État (Police, Justice, Éducation nationale) et la Ville, à partir d'un diagnostic, de définir les actions communes à mettre en œuvre dans les domaines de la lutte contre la délinquance et le sentiment d'insécurité. Une série d'actions sera définie et mise en place par l'ensemble des partenaires à la fois en matière de prévention, de coopération et de coordination entre les partenaires, de soutien aux victimes et de réponses pénales.

Veiller à la sécurité des piétons et des cyclistes par la création d'îlots apaisés

2021 a été l'année d'engagement de la démarche visant à sécuriser le piéton et le cycliste, et à rendre la **voie publique plus apaisée par le biais des Fabriques d'initiatives Locales**. Des îlots apaisés seront définis et concertés avec les habitants : l'objectif est, sur des secteurs restreints très fréquentés par les piétons, d'utiliser tous les moyens (signalétiques au sol et verticales, contrôles et aménagements) pour s'assurer qu'en permanence, les automobilistes et les motocyclistes ne roulent jamais à plus de 30 km/h.

Ces îlots seront aussi l'occasion de travailler avec la population sur l'éclairage de leur environnement, conciliant sécurité et protection de l'environnement et de mettre en pratique le futur Schéma de Cohérence de l'Aménagement Nocturne de la commune de Dunkerque. Ce travail s'effectuera bien entendu en lien étroit avec le service commun de l'éclairage public qui sera créé au 1er janvier 2022 et auquel la Ville de Dunkerque a choisi d'adhérer avec treize autres communes.

La police municipale poursuivra son action visant au contrôle de la bonne mise en œuvre des décisions qui auront été prises par la Municipalité à la suite des FIL « îlots apaisés » (contrôles de vitesse le cas échéant, du stationnement...).

Cet apaisement passe aussi par la restructuration de grands axes pour y intégrer une plus grande place pour les vélos et les piétons. Ainsi, en 2022, les aménagements des linéaires de l'avenue de la Mer et de l'avenue des Bains seront achevés avec la réalisation de pistes cyclables protégés et l'aménagement de trottoirs confortables et élargis.

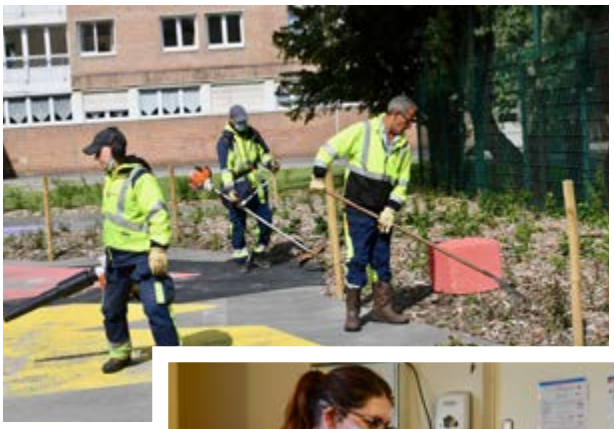

En conclusion, 2022 doit confirmer la sortie de crise sanitaire et le déploiement du projet de mandat pour une ville durable qui soit sobre, résiliente, inclusive et créative avec et au bénéfice de ses habitants.

DUNKERQUE

Conception et réalisation : Direction des Finances et de la Gestion immobilière - Direction de la Communication - Ville de Dunkerque